

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

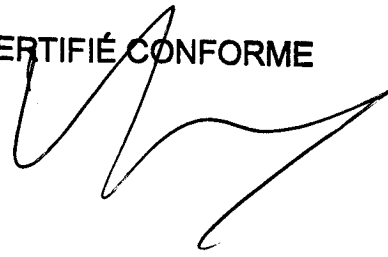
Numéro de gestion : 1981 B 01414

Numéro SIREN : 335 480 265

Nom ou dénomination : HAVAS

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2019 sous le numéro de dépôt 26689

CERTIFIÉ CONFORME

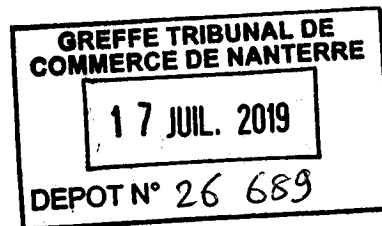


HAVAS

Société Anonyme
29/30, quai de Dion Bouton
92800 PUTEAUX

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018



CONSTANTIN ASSOCIES
Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited
HAVAS
6 place de la Pyramide
92800 PUTEAUX

AEG FINANCES
Membre français de Grant Thornton International
29, rue du Pont
92220 NEUILLY-SUR-SEINE

HAVAS
Société Anonyme
29-30, quai de Dion Bouton
92800 PUTEAUX

**Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de la société Havas,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Havas relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

HAVAS

Fondement de l'opinion

▪ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

▪ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

a. Test de dépréciation des écarts d'acquisition

(notes 5.1.4.9, 5.1.4.14 et 5.2.3 de l'annexe aux comptes consolidés)

Au 31 décembre 2018, les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 1 940 M€, soit près du tiers du total actif. Ils ont été alloués à des groupes d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) dans lesquelles les entreprises acquises ont été intégrées. L'organisation des groupes d'UGT est structurée, conformément au reporting, par zone géographique. Un groupe d'UGT représente un groupe d'agences ayant le même management et proposant ensemble à leurs clients des offres globales de services qui intègrent l'ensemble des métiers de la communication exercés par le Groupe.

▪ Risque identifié et principaux jugements

La Direction d'Havas s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ces écarts d'acquisition n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur.

HAVAS

Les modalités des tests de dépréciation ainsi mis en œuvre par la Direction sont décrites dans la note 5.2.3. Elles intègrent une part importante de jugements et d'hypothèses, portant notamment sur :

- les prévisions d'EBIT (Earning Before Interest and Tax) et de flux de trésorerie futurs (DCF) sur cinq ans, le flux de la première année reposant sur le budget approuvé par la Direction, ceux des quatre suivantes résultant de l'application d'un taux de croissance à ce budget, compris entre 0% et 5% selon les perspectives de l'UGT ;
- les multiples d'EBIT déterminés par un expert indépendant, intégrant le risque de l'activité et les perspectives de croissance bénéficiaire d'un échantillon constitué des principaux concurrents ;
- les taux de croissance à long terme retenus pour les flux projetés ;
- les taux d'actualisation (WACC), déterminés par un expert indépendant à partir du coût moyen pondéré du capital du secteur, appliqués aux flux de trésorerie estimés.

En conséquence, une variation de ces hypothèses est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et la constatation d'une dépréciation.

Nous considérons l'évaluation des écarts d'acquisition comme un point clé de l'audit en raison :

- De leur importance significative dans les comptes du Groupe Havas,
- Des jugements et hypothèses nécessaires pour la détermination de leur valeur recouvrable, fondée sur des prévisions de flux de trésorerie actualisés dont la réalisation est par nature incertaine.

▪ **Réponses apportées lors de notre audit**

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie pour déterminer la valeur recouvrable des écarts d'acquisition appliquée par le Groupe Havas aux normes comptables en vigueur.

Nous avons examiné la détermination de la valeur recouvrable de chacune des UGT auxquelles des écarts d'acquisition ont été alloués et avons porté une attention particulière à celles :

- présentant des indices de perte valeur ;
- dont l'historique de performance a pu montrer des écarts par rapport aux prévisions ;
- opérant dans des environnements économiques volatiles.

Nous avons alors obtenu les derniers plans stratégiques de la Direction ainsi que les tests de dépréciation de chacune ces UGT.

HAVAS

Nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses-clés retenues pour l'ensemble de ces groupes d'UGT, pour ce qui concerne :

- La détermination des flux futurs de trésorerie, en lien avec :
 - les dernières estimations de la Direction telles qu'elles ont été présentées dans le cadre du processus budgétaire ;
 - les informations disponibles, parmi lesquelles les perspectives de marché, les réalisations passées et les plans d'actions envisagés par le management ;
 - l'application effective, par le management de chacun des groupes d'UGT, des plans stratégiques définis par la Direction, qui conditionne notre appréciation du caractère raisonnable des résultats prévisionnels sous-tendant l'approche de valorisation mise en œuvre.
 - La détermination des taux de croissance terminale retenus pour les flux projetés, en les comparant avec les analyses de marché et les consensus des principaux professionnels concernés.

Nous avons apprécié la pertinence des taux d'actualisation (WACC) retenus et des multiples d'EBIT de concurrents dans leurs différentes composantes, avec l'appui de nos spécialistes en évaluation financière.

Nous avons obtenu et examiné les analyses de sensibilité effectuées par la Direction, que nous avons comparées à nos propres calculs.

Enfin, nous avons vérifié que les notes 5.1.4.9, 5.1.4.14 et 5.2.3 de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée.

b. Caractère recouvrable des impôts différés actifs relatifs aux déficits reportables

(Note 5.2.20 de l'annexe aux comptes consolidés)

Au 31 décembre 2018, les actifs d'impôts différés figurent au bilan pour un montant de 95 M€ incluant 23 M€ relatifs aux déficits reportables.

▪ Risque identifié et principaux jugements

Le Groupe Havas procède chaque année à une analyse des impôts différés actifs en fonction de la situation de chaque filiale ou groupe fiscal, ainsi que des règles fiscales qui lui sont applicables. Une période de trois ans est retenue pour apprécier la probabilité de recouvrement de ces actifs d'impôts différés. Cette analyse du caractère recouvrable est basée sur les dernières données budgétaires disponibles, amendées des retraitements fiscaux déterminés par la Direction fiscale du Groupe Havas afin de déterminer l'existence d'un bénéfice imposable suffisant.

Chaque année, les prévisions d'utilisation sont rapprochées de la réalisation constatée. Si besoin est, des ajustements sont apportés en conséquence.

HAVAS

Nous avons considéré le caractère recouvrable des actifs d'impôts différés relatifs aux déficits reportables comme un point clé de notre audit en raison de l'importance des jugements de la Direction du Groupe Havas pour la comptabilisation de ces actifs et du caractère significatif de leurs montants.

▪ **Réponses apportées lors de notre audit**

Notre approche d'audit a consisté, en faisant appel à nos experts en fiscalité, à apprécier la probabilité que le Groupe Havas puisse utiliser dans le futur ses déficits fiscaux reportables activés à ce jour.

Nous avons apprécié la comptabilisation et le caractère recouvrable des impôts différés actifs relatifs aux déficits fiscaux reportables, au regard notamment :

- de la capacité des filiales concernées à dégager des profits taxables sur la durée prévue permettant l'utilisation des pertes fiscales reportables existantes ;
- du caractère raisonnable des principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de résultats fiscaux sous tendant la constatation des impôts différés actifs relatifs aux déficits fiscaux reportables.

Nous avons examiné les hypothèses retenues pour l'activation des déficits reportables, basée sur les informations qui nous ont été fournies sur l'évolution de la base taxable et des hypothèses d'imputation sur les trois prochaines années.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

▪ **Désignation des Commissaires aux Comptes**

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la Société HAVAS par votre Assemblée Générale du 27 juin 2006 pour le cabinet Constantin Associés et du 29 mai 2008 pour le cabinet AEG Finances.

Au 31 décembre 2018, le cabinet Constantin Associés était dans la 13^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet AEG Finances dans sa 11^{ème} année.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 11 février 2019.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

▪ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les Commissaires aux Comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit.

HAVAS

En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ils apprécient le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évaluent si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, ils collectent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

▪ **Rapport au Comité d'Audit**

Nous remettons au Comité d'Audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

HAVAS

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

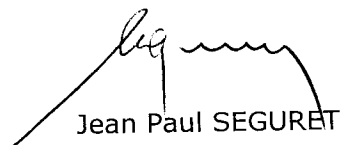
Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris la Défense et Neuilly-sur-Seine, le 28 mars 2019

Les Commissaires aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIES

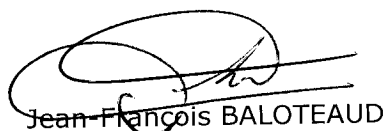
Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited



Jean Paul SEGURET

AEG FINANCES

Membre français de Grant Thornton International



Jean-François BALOTEAUD

États financiers consolidés au 31 décembre 2018

SOMMAIRE

1. BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018	2		
2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018	4		
3. TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018	6		
4. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018	7		
5. NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	8		
5.1. PRINCIPES COMPTABLES	8		
5.1.1. Informations relatives au Groupe Havas	8		
5.1.2. Approbation des comptes	8		
5.1.3. Déclaration de conformité	8		
5.1.4. Principes et modalités de consolidation	8		
5.2. NOTES AUX ETATS FINANCIERS.....	14		
5.2.1. Faits marquants.....	14		
5.2.2. Périmètre de consolidation	14		
5.2.3. Ecart d'acquisition.....	15		
5.2.4. Immobilisations incorporelles.....	17		
5.2.5. Immobilisations corporelles.....	17		
5.2.6. Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	17		
5.2.7. Intérêts dans des coentreprises.....	17		
5.2.8. Intérêts minoritaires significatifs.....	18		
5.2.9. Actifs évalués à la juste valeur par OCI non recyclables.....	18		
5.2.10. Autres actifs financiers.....	19		
5.2.11. Clients et autres débiteurs	19		
5.2.12. Trésorerie et équivalents de trésorerie nets.....	20		
		5.2.13. Actions propres.....	20
		5.2.14. Dettes liées aux rachats de minoritaires et compléments de prix	20
		5.2.15. Dette financière	21
		5.2.16. Provisions.....	24
		5.2.17. Engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	24
		5.2.18. Plans d'actions gratuites et de performance.....	27
		5.2.19. Plans sur actions Havas SA.....	29
		5.2.20. Impôts différés.....	30
		5.2.21. Autres créditeurs.....	31
		5.2.22. Charges de personnel.....	31
		5.2.23. Autres charges et produits d'exploitation, Dotations aux amortissements	31
		5.2.24. Autres charges et produits opérationnels.....	31
		5.2.25. Secteurs opérationnels	32
		5.2.26. Résultat financier.....	33
		5.2.27. Résultats par action	33
		5.2.28. Informations relatives aux parties liées	34
		5.2.29. Obligations contractuelles et engagements hors bilan	35
		5.2.30. Instruments financiers.....	36
		5.2.31. Politiques de gestion des risques financiers.....	39
		5.2.32. Risques et litiges.....	41
		5.2.33. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2018.....	43
		5.2.34. Honoraires des Commissaires aux Comptes pris en charge par le Groupe.....	53
		5.2.35. Evénements postérieurs à la date de clôture	53

1. BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2018

ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2018 Net	31.12.2017 Net *
Actifs non courants			
Ecart d'acquisition	5.2.3	1 940	1 878
Immobilisations incorporelles	5.2.4	58	57
Immobilisations corporelles	5.2.5	312	321
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	5.2.6	4	5
Actifs évalués à la juste valeur par OCI ⁽¹⁾	5.2.9	20	13
Impôt différé	5.2.20	95	97
Autres actifs financiers non courants	5.2.10	10	11
Total actifs non courants		2 439	2 382
Actifs courants			
Stocks et en-cours		70	64
Clients	5.2.11	2 259	2 268
Actifs d'impôt courant		93	74
Autres débiteurs	5.2.11	640	712
Autres actifs financiers courants	5.2.10	9	6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.2.12	566	669
Total actifs courants		3 637	3 793
TOTAL DE L'ACTIF		6 076	6 175

* Retraité

(1) OCI = Other incomprehensive income

PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2018 Net	31.12.2017 Net *
Capitaux propres - part du Groupe		1 674	1 639
Capital		169	169
Primes liées au capital		1 401	1 401
Réserves consolidées		136	110
Ecart de conversion		(32)	(41)
Intérêts minoritaires		14	14
Total capitaux propres		1 688	1 653
Passifs non courants			
Emprunts et dettes financières à long terme	5.2.15	402	405
Dettes sur rachat d'intérêts minoritaires et compléments de prix	5.2.14	111	105
Provisions et avantages au personnel à long terme	5.2.16-5.2.17	107	134
Impôt différé	5.2.20	96	67
Autres passifs non courants		6	0
Total passifs non courants		722	711
Passifs courants			
Emprunts et dettes financières	5.2.15	20	131
Découverts bancaires	5.2.15	1	4
Dettes sur rachat d'intérêts minoritaires et compléments de prix	5.2.14	32	59
Provisions	5.2.16	54	45
Dettes fournisseurs		2 100	2 125
Dettes d'impôt		63	18
Autres crédateurs	5.2.21	1 389	1 415
Autres passifs courants		7	15
Total passifs courants		3 666	3 811
TOTAL DU PASSIF		6 076	6 175

* Retraité

Les retraitements effectués au 31/12/17 sont les suivants :

IFRS9	Publié	Retraitements	Retraité
Clients	2277	(9)	2268
Impôts différés actifs	95	2	97
Capitaux propres	1659	(6)	1653

Reclassement MTM :

	Publié	Retraitements	Retraité
Emprunts et dettes financières	130	1	131
Autres passifs courants	16	(1)	15

2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2018

(en millions d'euros)	Notes	2018	2017 *
Revenu IFRS15		2 319	2 374
Coûts directs non explicitement spécifiés		(124)	(114)
Marge brute		2 195	2 260
Autres produits et charges d'exploitation	5.2.23	(506)	(525)
Charges de personnel	5.2.22	(1 385)	(1 432)
Dotation aux amortissements		(46)	(50)
Dot./Amort. listes relations clients		0	2
Résultat opérationnel courant		258	254
Autres produits et charges opérationnels	5.2.24	(31)	(32)
Actions de performance (AGA)	5.2.18	(12)	(10)
EBITA		215	212
Dot./Amort. listes relations clients		0	(2)
Résultat opérationnel (EBIT)		215	210
<i>Produits de trésorerie</i>	5.2.26	6	6
<i>Coût de l'endettement</i>	5.2.26	(19)	(22)
Coût de l'endettement net		(13)	(16)
Autres charges et produits financiers		(13)	(19)
Résultat financier	5.2.26	(26)	(35)
Résultat avant impôt	5.2.20	189	175
Charges d'impôt		(103)	(133)
Résultat après impôt		86	42
Intérêts minoritaires		(11)	(16)
RESULTAT NET, PART DU GROUPE		75	26
Bénéfice par action (en euro)	5.2.27		
. de base		0,18	0,06

* Retraité IFRS15

ETAT DU RESULTAT GLOBAL AU 31 décembre 2018

(en millions d'euros)	2018	2017
Résultat de l'exercice	86	42
Pertes et gains actuariels comptabilisés en capitaux propres	20	(2)
Impôts différés sur les pertes et gains actuariels	(6)	
Total des éléments non recyclables en résultat ultérieurement	14	(2)
Gains nets sur les couvertures des flux de trésorerie	2	(1)
Ecart de conversion sur opérations à l'étranger ⁽¹⁾	9	(90)
Total des éléments recyclables en résultat ultérieurement	11	(91)
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES	111	(51)
Dont part du Groupe	100	(65)
Dont part des intérêts minoritaires	11	14

⁽¹⁾ En 2018, le dollar US impacte positivement les capitaux propres, part du Groupe, à hauteur de +24,9 millions d'euros. Le dollar de Hong Kong a désormais un effet positif de +2,3 millions d'euros. Par ailleurs, la livre sterling est toujours affectée négativement à hauteur de -4,1 millions d'euros.

En 2017, la force de l'euro liée à l'amélioration de la conjoncture économique en Europe et conjuguée avec une faiblesse du dollar US impacte négativement les capitaux propres, part du Groupe, à hauteur de -61,9 millions d'euros. La livre sterling souffre toujours de l'effet Brexit, affectant négativement ce poste à hauteur de -8,0 millions d'euros. Par ailleurs, le dollar de Hong Kong marque aussi une petite faiblesse, traduisant ainsi un effet négatif de -7,0 millions d'euros.

3. TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2018

Part du Groupe

(en millions d'euros)	Nbre d'actions émises (en milliers)	Capital ⁽¹⁾	Primes	Réserves et résultat consolidés	Transactions entre actionnaires ⁽³⁾	Composante option des instruments composés	Pertes latentes/instruments financiers	Pertes et gains actuariels	Ecart de conversion	Total	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres consolidés au												
31.12.2016	419 655	168	1 376	197	18	-	-	(54)	47	1 752	15	1 767
Distrib. de dividendes ⁽²⁾	3 401	1	25	(76)	-	-	-	-	-	(50)	(21)	(71)
Stock-options, actions gratuites et de performance	-	-	-	10	-	-	-	-	-	10	-	10
Produits et charges comptabilisés	-	-	-	26	-	-	(1)	(2)	(88)	(65)	14	(51)
Variation de périmètre, autres	-	-	-	-	(3)	-	-	-	-	(3)	7	4
Capitaux propres consolidés au												
31.12.2017	423 056	169	1 401	157	15	-	(1)	(56)	(41)	1 644	15	1 659
IFRS 9 Dépréciation des créances clients (4)	-	-	-	(5)	-	-	-	-	-	(5)	(1)	(6)
Capitaux propres consolidés au												
01.01.2018	423 056	169	1 401	152	15	-	(1)	(56)	(41)	1 639	14	1 653
IFRS 9												
Distrib. de dividendes ⁽²⁾	-	-	-	(76)	-	-	-	-	-	(76)	(15)	(91)
Actions gratuites et de performance	870	-	-	10	-	-	-	-	-	10	-	10
Produits et charges comptabilisés	-	-	-	75	-	-	2	14	9	100	11	111
Variation de périmètre, autres	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	4	5
Capitaux propres consolidés au												
31.12.2018	423 926	169	1 401	162	15	-	1	(42)	(32)	1 674	14	1 688
IFRS 9												

(1) La valeur nominale des actions ordinaires est de 0,40 euro.

(2) L'Assemblée Générale des actionnaires du 10 mai 2016 a voté un dividende de 0,15 euro par action, payable en actions Havas SA ou en numéraire. L'option était exercable du 17 mai 2016 au 3 juin 2016. A l'issue de cette période, 22,89% des droits ont été exercés en faveur du paiement du dividende en actions. Il en résultait la création de 2 233 373 actions nouvelles, représentant 0,54% du capital de Havas SA à la date du 31 mai 2016. L'Assemblée Générale des actionnaires du 10 mai 2017 a voté un dividende de 0,18 euro par action, payable en actions Havas SA ou en numéraire. Il en résulte la création de 3 400 533 actions nouvelles, représentant 0,81% du capital de Havas SA à la date du 31 mai 2017, et un paiement en numéraire d'un montant total de 50,1 millions d'euros le 13 juin 2017. Un dividende 0,18 euro par action sera proposé à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

(3) La norme IFRS 3R est appliquée depuis le 1er janvier 2010.

(4) La norme IFRS 9 préconise au niveau des dépréciations clients, le passage d'un "modèle de perte avérée" à un "modèle de perte attendue", prenant en compte le risque de crédit du client dès la contestation de la créance.

4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2018

(en millions d'euros)	Notes	2018	2017
Opérations liées à l'activité			
Résultat net :		75	26
Part du groupe		11	16
Intérêts minoritaires			
Opération sans incidence sur la trésorerie		47	62
Amortissements et provisions		19	60
Impôts différés		5	3
Plus ou moins-values de cession		(2)	
Intérêts courus		15	20
Autres opérations		170	187
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net		20	17
Coût de l'endettement financier net (hors intérêts courus)		190	204
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net		(13)	(191)
Incidence de la variation des clients		(27)	212
Incidence de la variation des fournisseurs		32	40
Incidence de la variation des avances et acomptes reçus		42	(43)
Incidence de la variation des autres débiteurs et créditeurs		224	222
Flux nets d'activité			
Opérations d'investissement		(80)	(115)
Acquisitions d'immobilisations	5.2.4-5.2.5	(38)	(59)
Immobilisations incorporelles et corporelles		(38)	(50)
Titres de participation		(4)	(6)
Prêts et avances consentis		5	8
Cessions et réductions d'immobilisations		1	2
Incorporelles et corporelles		(1)	3
Titres de participation		5	3
Remboursements des prêts et avances		(75)	(107)
Flux nets d'investissement			
Opérations de financement	3	(76)	(50)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	3	(18)	(19)
Dividendes versés aux minoritaires	3	3	5
Variation des fonds propres	5.2.15	(100)	
Remboursements d'emprunts obligataires		3	14
Emissions d'emprunts		(14)	(118)
Remboursements d'emprunts	5.2.14.2	(31)	(21)
Rachats d'intérêts minoritaires ne donnant pas le contrôle		(20)	(17)
Intérêts financiers net versés		(253)	(206)
Flux nets de financement		4	(35)
Incidence des variations de cours de change		(100)	(126)
Variation de trésorerie	5.2.12	665	791
TRESORERIE NETTE A L'OUVERTURE	5.2.12	665	665
TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE		(62)	(74)
Impôt payé sur la période			

5. NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

5.1. Principes comptables

5.1.1. Informations relatives au Groupe Havas

Havas SA est une société anonyme immatriculée en France. L'euro est la monnaie fonctionnelle de Havas SA. Les états financiers consolidés du Groupe Havas (le « Groupe » ou « Havas ») sont présentés en millions d'euros (M€) sauf indication contraire.

5.1.2. Approbation des comptes

Les états financiers consolidés du Groupe Havas au 31 décembre 2018 ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration qui les a arrêtés par une délibération en date du 11 février 2019.

Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires qui aura lieu le 12 avril 2019. Cette Assemblée disposera du pouvoir de modifier les comptes qui lui seront présentés.

5.1.3. Déclaration de conformité

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du Groupe Havas au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont établis conformément au référentiel IFRS en vigueur au 31 décembre 2018 et tel qu'adopté par l'Union européenne à cette date. Ces normes sont accessibles sur le site Internet de l'Union européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ias/index_fr.htm

Les données relatives à l'exercice 2017, présentées à titre comparatif, ont été établies selon les mêmes principes et règles comptables.

5.1.4. Principes et modalités de consolidation

5.1.4.1. Nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire en 2018

La norme IFRS 9 - « Instruments financiers », publiée par l'IASB le 24 juillet 2014, adoptée dans l'UE le 22 novembre 2016 et publiée au Journal Officiel de l'UE le 29 novembre 2016 est obligatoire pour tous les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 en remplacement de la norme IAS 39. Elle définit les règles en matière de classement et d'évaluation des actifs/passifs financiers d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2018 ; en revanche, en matière de dépréciation du risque crédit des actifs financiers et de comptabilité de couverture d'application au choix de l'entité qui peut choisir d'appliquer IFRS 9 ou de maintenir IAS 39. Havas applique cette norme avec effet rétroactif au 1er janvier 2018.

Ses principales incidences sur la comptabilisation par Havas des instruments financiers concernent le classement des actifs financiers. Ainsi, à partir du 1er janvier 2018, les actifs financiers sont classés dans les catégories « actifs financiers évalués au coût amorti », « actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » et « actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ».

La principale incidence matérielle pour Havas de l'application de cette norme concerne le choix de la classification comptable du portefeuille de participations, compte tenu de la suppression de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » dans laquelle ces participations étaient comptabilisées jusqu'au 31 décembre 2017.

Par ailleurs, la revue des postes de bilan et des opérations de couverture types notamment sur les risques de taux de change et d'intérêts dont le Groupe a recours indique que les effets attendus du passage à la norme IFRS 9 « Instruments financiers » sont limités. En effet, les instruments financiers sont essentiellement comptabilisés selon la méthode du coût amorti. Les opérations de couverture à la juste valeur et des flux futurs ne sont pas impactées.

IFRS 15 - « Produit des activités ordinaires tiré des contrats conclus avec des clients » a été adoptée le 22 septembre 2016 par l'Union Européenne.

Cette nouvelle norme conduit à une augmentation du revenu IFRS par l'exclusion au niveau du revenu de certains coûts directement refacturés aux clients. Ces coûts concernent essentiellement des activités de production et autres frais à la charge des clients.

NB : Havas, comme ses concurrents, en particulier Publicis, utilise un autre indicateur, « la marge brute » ou « revenu net » pour la mesure de la performance opérationnelle des activités du groupe.

Réconciliation données (en M€)	Exercice 2018	Exercice 2017
Marge brute ("revenu net") - revenu publié	2 196	2 260
Revenu remboursable ("pass-through revenue")	123	114
Revenu IFRS 15	2 319	2 374

La norme IFRIC22 - « Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée », le 8 décembre 2016, l'IASB a publié l'interprétation qui a été homologuée par le **Règlement (UE) 2018/519 du 28 mars 2018** de la Commission européenne (CE), paru au journal officiel du 3 avril 2018. Lorsqu'une avance reçue en monnaie étrangère, non remboursable, est comptabilisée comme un paiement perçu d'avance, le taux de change lors de la comptabilisation du chiffre d'affaires est le taux de change en vigueur à la date de la comptabilisation du paiement perçu d'avance. En cas de paiements multiples, une date de transaction doit être déterminée pour chaque paiement.

5.1.4.2. Nouvelle norme d'application obligatoire au 1er janvier 2019

IFRS 16 - « Locations »

Le Groupe Havas a débuté le projet IFRS 16 « Locations » au deuxième semestre 2016 par le recensement des baux contractés. La plupart des baux immobiliers sont centralisés dans la base « Immobilier » du Groupe et gérée au niveau de la Holding. Les contrats de location des autres immobilisations corporelles sont suivis localement dans les pays où les agences sont implantées.

Les simulations sur les baux immobiliers ont été effectuées à l'aide d'un outil. Les incidences sur les comptes consolidés sont en cours d'analyse et devraient aboutir à la constatation d'une dette IFRS16 de 550 millions d'euros.

A ce stade, Havas prévoit d'appliquer cette norme à la date du 1er janvier 2019 selon la méthode rétrospective simplifiée.

5.1.4.3. Nouvelle norme non encore applicable

L'amendement à l'IAS 19 « modification, réduction ou cessation de régime » porte sur la clarification de l'évaluation du coût des services rendus et les intérêts nets pour la période restante au cours de laquelle une modification, une réduction ou une liquidation de régime a eu lieu.

5.1.4.4. Estimations

Dans le cadre de la préparation des comptes consolidés, le Groupe est amené à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges ainsi que certaines informations figurant dans les états financiers. Les résultats définitifs peuvent diverger sensiblement de ces estimations, en fonction d'hypothèses ou de situations qui pourraient s'avérer différentes de celles envisagées.

Les principales rubriques des états financiers qui peuvent faire l'objet d'estimations sont les suivantes :

- la reconnaissance du revenu ;
- les dépréciations de créances ;
- les provisions pour risques, notamment les provisions pour locaux vacants et litiges ;
- les avantages au personnel à long terme ;
- les engagements de rachat des titres de minoritaires et compléments de prix sur acquisition de sociétés ;
- les dépréciations d'immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition ;
- la valorisation des justes valeurs des actions de performance attribuées ;
- les impôts différés et la charge d'impôt.

Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date de clôture des comptes.

5.1.4.5. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de Havas intègrent globalement les comptes de Havas SA ainsi que ceux des entreprises qu'elle contrôle.

Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il détient cumulativement le pouvoir sur cette entité, est exposé ou a droit aux rendements variables de cette entité, et a la capacité d'agir sur ces rendements, c'est-à-dire qu'il existe un lien entre les rendements et le pouvoir. Le pouvoir est établi lorsque le Groupe a des droits effectifs lui conférant la capacité de diriger les activités pertinentes de cette entité.

Le pouvoir est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise. Lors de l'appréciation du pourcentage de droits de vote, le Groupe prend en compte les droits de vote potentiels immédiatement exerçables conformément à IAS 27R.

Les normes IFRS 10, 11 et 12 étant appliquées aux comptes ouverts au 1^{er} janvier 2013, au-delà des droits de vote, le contrôle est également apprécié conformément aux prescriptions de la norme IFRS 10.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les entreprises non contrôlées sur lesquelles le Groupe est en mesure d'exercer une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sont mises en équivalence (entreprises associées). L'influence notable est généralement présumée exister si le Groupe détient au moins 20 % des droits de vote de l'entreprise associée.

Les participations dans les entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition, lequel est augmenté par la suite de la quote-part du Groupe dans les résultats des entreprises associées. L'écart d'acquisition lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation. Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans le résultat après impôt des entreprises associées.

Cette méthode est appliquée à compter de la date où l'influence notable est constatée jusqu'à la date où l'influence notable cesse.

5.1.4.6. Conversion des comptes des entités étrangères du Groupe

Les états financiers des entités étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis selon la méthode du taux de clôture. Selon cette méthode, les actifs et passifs du bilan sont convertis en euros au cours du dernier jour de cotation de l'exercice, les produits et charges du compte de résultat et les flux du tableau des flux de trésorerie étant convertis au taux moyen de l'exercice. Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

L'écart d'acquisition et les ajustements à la juste valeur d'actifs et passifs résultant de la comptabilisation d'une acquisition d'une entité étrangère sont exprimés dans la monnaie de fonctionnement de l'entreprise acquise, et convertis au cours de clôture.

5.1.4.7. Enregistrement des transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur à la date de transaction. A chaque clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés au compte de résultat en « Autres charges et produits financiers », à l'exception des écarts de conversion concernant les financements des investissements nets dans certaines filiales étrangères qui sont comptabilisés en capitaux propres dans le poste « Ecart de conversion » jusqu'à la date de cession de la participation.

5.1.4.8. Elimination des opérations intragroupe

Les soldes des comptes de créances et de dettes entre sociétés du Groupe, ainsi que les opérations intragroupe telles que les facturations internes, paiements de dividendes, plus ou moins-values de cessions, dotations ou reprises de provisions pour dépréciation de titres consolidés, sont éliminés.

5.1.4.9. Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. L'application de cette méthode implique les étapes suivantes :

- identification d'un acquéreur ;
- détermination de la date d'acquisition ;
- comptabilisation et évaluation des actifs identifiables et passifs repris, et toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; et
- comptabilisation et évaluation du goodwill ou du profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses.

Les actifs acquis et passifs repris, à l'exception des actifs et passifs d'impôts, sont évalués à leur juste valeur. Les passifs éventuels sont comptabilisés à leur juste valeur si celle-ci peut être estimée de façon fiable. Les actifs et passifs d'impôt sont évalués selon les principes et méthodes d'IAS 12.

Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif dans les comptes de la société acquise sont comptabilisés lors du regroupement. Ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de la société acquise si celle-ci n'a pas une obligation actuelle à la date d'acquisition d'effectuer cette restructuration.

La différence entre la part du Groupe dans ces justes valeurs et le prix d'acquisition est portée dans le poste « Ecart d'acquisition ».

Les ajustements de valeur des actifs acquis et passifs repris pendant la période d'évaluation de 12 mois et découlant des faits et circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition sont effectués de manière rétrospective. Dans le cas contraire, ils sont comptabilisés en résultat.

Par ailleurs, les prises de contrôle réalisées par le Groupe Havas sont généralement assorties d'engagements de rachat d'intérêts minoritaires (*buy-outs*). Ce type d'engagements est comptabilisé dès la date d'acquisition à la juste valeur en « Dettes sur rachat d'intérêts minoritaires », le différentiel entre cette valeur et les intérêts minoritaires préalablement éliminés est comptabilisé en « Ecarts d'acquisition ». Havas applique, de ce fait, la méthode du « goodwill complet ». Si une acquisition ne comporte pas ce type d'engagement, l'application de cette méthode sera appréciée au cas par cas.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Le test de dépréciation est réalisé selon les modalités décrites en note 5.1.4.14.

Les coûts accessoires liés aux regroupements d'entreprises sont comptabilisés en « Autres charges opérationnelles », à l'exception des coûts inhérents aux investissements dans des entreprises associées qui sont capitalisés. Ceux résultant de variations de périmètre sans perte de contrôle sont portés en capitaux propres au même titre que les effets de relution ou dilution.

5.1.4.10. Acquisition d'intérêts minoritaires

Les engagements de rachat d'intérêts minoritaires (*buy-outs*) conclus avant la date d'entrée en vigueur des normes IFRS 3R et IAS 27R, soit le 1er janvier 2010 pour le Groupe Havas, continuent à être comptabilisés selon la méthode du « goodwill en cours ». La réévaluation périodique de la dette « *buy-out* » à la juste valeur est constatée en contrepartie des « Ecarts d'acquisition ».

Quant aux engagements conclus à compter du 1er janvier 2010, ils sont comptabilisés en dette « *buy-out* » à leur juste valeur actualisée à la date d'acquisition. Les réévaluations ultérieures de cette dette sont constatées en contrepartie des capitaux propres, conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers.

5.1.4.11. Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les frais de recherche sont enregistrés dans les charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont enregistrées pour leur juste valeur à la date d'acquisition, séparément de l'écart d'acquisition dès lors qu'elles sont :

- identifiables, c'est-à-dire qu'elles résultent de droits légaux ou contractuels ; ou
- séparables de l'entité acquise.

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement composées de logiciels informatiques et de marques.

5.1.4.12. Immobilisations corporelles

Les éléments corporels dont il est probable que les avantages économiques futurs qui leur sont associés iront à l'entreprise et qui peuvent être évalués de façon fiable sont comptabilisés en immobilisations corporelles.

Celles-ci sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition, lequel inclut les frais directement attribuables. Les dépenses ultérieures sont comptabilisées à l'actif si elles satisfont aux critères de reconnaissance d'IAS 16. Ces critères sont appréciés avant l'engagement de la dépense.

Les immobilisations sont évaluées par la suite selon le modèle du coût historique, c'est-à-dire au coût moins les amortissements et les dépréciations.

Les biens dont le Groupe dispose par un contrat de location-financement, contrat qui prévoit le transfert de l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué, sont comptabilisés en immobilisations, avec en contrepartie une dette financière.

Les immobilisations ainsi constatées sont amorties selon les mêmes modalités que celles applicables aux biens acquis en pleine propriété, et selon une durée n'excédant pas la durée du bail lorsqu'il est probable que celui-ci ne sera pas renouvelé. Au compte de résultat, les redevances de location-financement sont remplacées par les intérêts d'emprunts et l'amortissement du bien.

Les paiements effectués au titre de contrats de location simple, qui ne comportent pas de transfert de risques, sont comptabilisés en charge pour la période concernée dans le compte de résultat.

5.1.4.13. Durées d'amortissement

Les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité estimée, principalement selon le mode linéaire.

A titre d'illustration, les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

Immobilisations	Durées d'amortissement
Incorporelles :	
– Logiciels	1 à 5 ans
Corporelles :	
– Constructions	15 à 33 ans
– Façades et toiture	16 ans
– Agencements intérieurs	7 à 15 ans
– Installations générales et techniques, matériel et outillage	3 à 13 ans
– Autres	
o Matériel informatique	3 à 5 ans
o Mobilier	7 à 10 ans
o Agencements	9 à 10 ans

5.1.4.14. Pertes de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles

Les écarts d'acquisition sont affectés à chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou chacun des groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies liées aux regroupements d'entreprises. Une UGT est représentée par un groupe d'agences ayant le même management et présentant ensemble à leurs clients des offres globales de services qui intègrent l'ensemble des métiers de la communication exercés par le Groupe.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Le test de dépréciation est effectué en comparant la valeur comptable de chacune des UGT ou groupes d'UGT auxquels sont alloués des écarts d'acquisition à leur valeur recouvrable, cette dernière étant la valeur d'utilité. Dès lors que la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est enregistrée au compte de résultat en affectant celle-ci en priorité aux écarts d'acquisition, puis aux autres immobilisations au prorata de leur valeur comptable.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée selon la méthode du « *Discounted Cash Flows* » (DCF) par addition des flux de trésorerie actualisés attendus de l'UGT.

Les taux de croissance utilisés pour établir les projections au-delà des périodes couvertes par un budget dûment validé par la Direction sont, sauf cas exceptionnels, conformes aux prévisions du marché. Le taux d'actualisation retenu est déterminé par un expert indépendant, à partir du coût moyen pondéré du capital du secteur (*WACC*).

Par ailleurs, en complément des tests selon la méthode du DCF, des pré-tests sont réalisés afin de détecter en amont des risques de perte de valeur. Les pré-tests consistent à s'assurer que la valeur comptable des actifs et passifs de chaque UGT ou groupe d'UGT est inférieure à la valeur basée sur un multiple d'EBIT (*Earnings Before Interest and Taxes*). Le multiple est déterminé par un expert indépendant dont l'analyse prend en compte le risque de l'activité et les perspectives de croissance bénéficiaire d'un échantillon constitué des principaux concurrents.

Lors de la mise en œuvre de ces pré-tests, faute de pouvoir identifier des sociétés comparables cotées et exclusivement engagées sur les zones géographiques considérées, il n'a pas été possible d'affiner la détermination du multiple spécifique par zone géographique et par sous-métier.

Lorsque des événements indiquent un risque de perte de valeur sur les autres immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une analyse afin de déterminer si leur valeur nette comptable est supérieure à leur valeur recouvrable. Si tel est le cas, leur valeur comptable est ajustée à leur valeur recouvrable par voie de dépréciation.

5.1.4.15. Actifs financiers

Actifs évalués à la juste valeur par OCI non recyclables

Ce poste inclut principalement les titres de sociétés sans activité, les titres de participation de sociétés dans lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle, ni influence notable. Ces actifs sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres au titre des « Pertes et gains latents sur instruments financiers. Lorsqu'il s'agit de titres non monétaires libellés en devise, la composante change est également comptabilisée dans le même compte de capitaux propres.

La juste valeur des titres cotés est déterminée sur la base du cours de bourse, et celle des titres non cotés selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés au taux de marché d'actifs similaires établis sur la base des informations disponibles.

Dépréciation des actifs évalués à la juste valeur par OCI non recyclables

S'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes intervenus après la comptabilisation initiale d'un actif ou groupe d'actifs financiers, et que ces événements générateurs de pertes ont un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, une perte de valeur est comptabilisée en capitaux propres. Toute réappréciation ultérieure de la valeur de cet actif ou groupe d'actifs sera comptabilisée en capitaux propres.

Autres actifs financiers

Ce poste comprend principalement des prêts à des sociétés non contrôlées et au personnel, des dépôts de garantie versés, ainsi que des créances liées à des cessions de titres de participation. Ces actifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation dès lors qu'il est probable que leur valeur comptable ne sera pas recouvrée.

Instruments dérivés

Selon les principes comptables en vigueur, les pertes et gains relatifs aux instruments destinés à la couverture d'actifs et de passifs sont enregistrés en compte de résultat dès lors qu'il s'agit d'une couverture de juste valeur et, en capitaux propres en cas d'une couverture de flux de trésorerie futurs.

Pour gérer son exposition au risque de taux d'intérêt et de change, le Groupe a ponctuellement recours aux instruments financiers dérivés négociés auprès des établissements de premier plan, limitant ainsi le risque de contrepartie. Les dérivés font l'objet d'une valorisation de niveau 2.

Le Groupe applique la comptabilité de couverture à ces instruments financiers dès lors que leur efficacité est démontrée.

5.1.4.16. Actifs courants / actifs non courants

Les actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les 12 mois suivant la clôture, sont classés en « Actifs courants », de même que les actifs détenus dans le but d'être cédés, la trésorerie ou les équivalents de trésorerie.

Tous les autres actifs sont classés en « Actifs non courants ».

5.1.4.17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste comprend les espèces, les dépôts à vue ainsi que les placements à court terme très liquides et facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, le risque de changement de valeur étant négligeable. Ces placements sont comptabilisés au coût amorti.

5.1.4.18. Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont initialement comptabilisées à la juste valeur qui correspond en général à la valeur nominale. Les taux de pertes attendues sur les créances clients sont évalués conformément à IFRS9.

L'effet de la première application hors effet d'impôt est de 8,4 millions d'euros sur les capitaux propres.

En outre, les créances relatives à des clients en contentieux, en litiges sont le plus souvent dépréciées à 100%.

5.1.4.19. Autres débiteurs et autres créditeurs

Ces postes comprennent en particulier les opérations de mandat réalisées par les centrales d'achat d'espace publicitaire du Groupe en France. Les montants d'achat d'espace facturés aux clients et non encore encaissés ou, non encore facturés pour les insertions parues avant la date de clôture, figurent à l'actif en « Autres débiteurs » et, parallèlement, les dettes envers les fournisseurs média non encore réglées ou, non encore facturées pour les insertions parues avant la date de clôture, figurent au passif en « Autres créditeurs ». Les commissions d'achat d'espace sont comptabilisées en « Clients ».

Dans les autres pays, le montant d'achat d'espace incluant les commissions média facturé aux clients et le montant dû aux fournisseurs média sont, respectivement, comptabilisés en « Clients » et « Dettes fournisseurs ».

Les avances et acomptes versés sur commandes sont également présentés dans la rubrique « Autres débiteurs » alors que les avances et acomptes reçus sur commandes ainsi que les dettes fiscales et sociales figurent dans la rubrique « Autres créditeurs ».

5.1.4.20. Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours comprennent le coût des achats externes sur les prestations en cours, déterminé en utilisant une identification spécifique. Ils sont dépréciés dès lors que leur valeur de réalisation devient inférieure à leur coût de revient.

5.1.4.21. Impôts différés

Les impôts différés résultent des différences temporelles imposables et déductibles et des pertes fiscales reportables comptabilisées auxquelles est appliqué le taux d'impôt voté à la date de clôture et applicable à la période de reversement. Dans chaque entité fiscale, des actifs d'impôt différé sont reconnus dans la mesure où il est probable que les différences temporelles et les pertes fiscales pourront être imputées sur des bénéfices fiscaux futurs. Une période de trois ans est généralement retenue pour apprécier ces bénéfices.

Les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée au sein d'une même entité fiscale, soit une société juridique, soit un groupe d'entités redevable de l'impôt auprès de l'administration fiscale, dès lors que celle-ci a le droit de compenser ses actifs et passifs d'impôts exigibles. Ils sont classés en actifs et passifs non courants.

L'effet d'un changement de taux d'imposition est comptabilisé dans le résultat de l'exercice en cours ou dans les capitaux propres, selon l'élément auquel il se rapporte.

5.1.4.22. Passifs courants / passifs non courants

Les passifs devant être réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation, ou dans les 12 mois suivant la clôture, sont classés en « Passifs courants », de même que les passifs détenus dans le but d'être négociés.

Tous les autres passifs sont classés en « Passifs non courants ».

5.1.4.23. Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les emprunts et dettes financières à long terme. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur nette des frais de transaction incrémentaux et directement rattachables ; et évalués, par la suite, au coût amorti déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces passifs sont constitués d'emprunts obligataires et d'emprunts bancaires. Ils sont classés en « Passifs non courants » pour la part dont l'échéance est supérieure à un an. La part à moins d'un an ainsi que les lignes de crédit utilisées sont incluses dans les passifs financiers courants.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers sont principalement constitués d'emprunts bancaires et de tirages sur des lignes de crédit, et classés en « Emprunts et dettes financières à long terme ».

Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur nette des frais de transaction et évalués, par la suite, au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La part à échéance supérieure à un an est classée en « Passifs non courants », la part à un an au plus en « Passifs financiers courants ».

5.1.4.24. Provisions

Lorsqu'une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé engendrera probablement une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs et que le montant peut être estimé de façon fiable, une provision est alors constatée. La provision comptabilisée représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. La provision est actualisée par un taux sans risque dès lors que l'effet est jugé significatif. L'effet de « désactualisation » reflétant l'écoulement du temps est comptabilisé en « Autres charges et produits financiers » dans le compte de résultat.

Les provisions portent principalement sur les locaux vacants, les risques fiscaux, les litiges avec des tiers, et les pensions pour retraites décrites dans la note 5.2.17.

Les provisions pour loyers relatifs aux locaux vacants sont évaluées à chaque clôture en tenant compte des loyers futurs correspondant à la période non résiliable des baux, déduction faite d'une estimation des sommes attendues d'éventuels contrats de sous-location. Les hypothèses de sous-location sont étudiées au cas par cas afin de tenir compte des spécificités de chaque immeuble.

Les risques fiscaux font également l'objet d'une évaluation à chaque clôture par le Groupe et ses conseils. Une provision est constatée dès lors qu'un risque s'avère probable.

5.1.4.25. Avantages au personnel

Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont pour la plupart les régimes légaux. Ils désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le Groupe verse, pour certaines catégories de salariés, des cotisations définies sans encourir d'autres formes d'obligations à une société d'assurance ou fonds de pension externes. Les cotisations sont versées en contrepartie des services rendus par les salariés au titre de l'exercice. Elles sont comptabilisées en charges dès lors qu'elles sont encourues selon la même logique que les salaires et traitements. Les régimes à cotisations définies ne donnent pas lieu à la constitution de provisions dans la mesure où ils ne génèrent pas d'engagement futur pour le Groupe.

Certains régimes à prestations définies multi-employeurs sont traités comme des régimes à cotisations définies d'un point de vue comptable, dans la mesure où le Groupe ne dispose pas d'informations nécessaires pour appliquer les méthodes comptables relatives aux régimes à prestations définies.

Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi garantissant à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires de manière contractuelle ou par le biais de conventions collectives. Ces ressources peuvent être versées soit sous forme d'indemnité de fin de carrière en une seule fois, soit sous forme de rente notamment au Royaume-Uni.

Cette garantie de ressources complémentaires constitue pour le Groupe une prestation future pour laquelle un engagement est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées. La provision à constituer reflète une estimation du montant des avantages que les employés auront accumulés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices précédents.

Les prestations futures sont actualisées pour obtenir la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies. Le cas échéant, l'engagement au bilan est diminué de la juste valeur des actifs du régime qui le couvrent.

Selon IAS 19, le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les engagements sociaux doit être déterminé en se référant aux taux de rendement des obligations émises dans la zone monétaire correspondante par des entreprises notées "haute qualité" par les agences de notation reconnues, à la condition que le marché soit suffisamment liquide. Dans les faits, on considère généralement les obligations qui obtiennent les meilleures notations par les agences Moody's, Standard & Poors et Fitch. Dans le cas où ce marché ne serait pas assez liquide, la norme permet de se référer aux obligations émises par les Etats. Dans les deux cas, les obligations considérées doivent avoir une durée comparable à celle des engagements évalués.

Havas a retenu depuis 2004 les indices iBoxx Corporate calculés par Markit comme référence. Ces indices sont calculés quotidiennement pour les zones Euro, Royaume-Uni et Etats-Unis, et ce, pour un panel assez complet de durées et de notations de crédit. Chaque indice est calculé à partir d'un panier d'obligations dont chaque élément répond à des critères de notation, de maturité et de liquidité. Les poids relatifs attribués aux obligations composant un panier sont fonction de leur montant. Markit met à jour les obligations constituant tous ces indices mensuellement, en tenant compte de l'évolution des maturités résiduelles des obligations ainsi que des éventuels changements de notation.

Par ailleurs, en application de la norme IAS 19 révisée (IAS 19R) à compter du 1er janvier 2013, le taux d'actualisation de la dette actuarielle est également retenu pour déterminer les produits financiers des placements.

Le Groupe reconnaît dans son bilan la totalité des écarts actuariels constatés à chaque clôture.

Indemnités de fin de contrat de travail

Des législations locales, des accords contractuels ou des conventions collectives peuvent obliger le Groupe, dans certains pays, à effectuer des paiements aux membres du personnel lorsque le Groupe met fin à leur contrat de travail de manière anticipée. Ces paiements représentent des indemnités de licenciement. Ils sont comptabilisés au passif et en charges si et seulement si le Groupe est manifestement engagé à mettre fin au contrat de travail avant l'âge normal de départ en retraite et à accorder lesdites indemnités qui peuvent représenter plusieurs mois voire plusieurs années de salaire.

5.1.4.26. Dettes liées aux engagements de rachat d'intérêts minoritaires

Le Groupe a conclu des accords avec des actionnaires minoritaires de filiales consolidées, par lesquels il leur consent des options de vente de leurs actions, à partir d'une certaine échéance, à des prix déterminés par des formules représentatives des pratiques du marché (*buy-out*). Ces accords concernent la plupart des filiales dans lesquelles le Groupe ne détient pas 100 % des titres.

Les normes IFRS 3 révisée et IAS 27 révisée n'apportent pas de précisions sur la comptabilisation de ce type d'engagements.

Le Groupe Havas constate une dette au titre des engagements de rachats d'intérêts minoritaires pour leur prix d'exercice actualisé, en contrepartie, d'une part, de l'élimination de la valeur comptable des intérêts minoritaires correspondants et, d'autre part, de la constatation d'un écart d'acquisition. Dans le compte de résultat, les intérêts minoritaires continuent d'être constatés.

Les engagements conclus avant la date d'application d'IFRS 3R et IAS 27R par Havas, soit le 1er janvier 2010, continuent à être comptabilisés selon la méthode du « goodwill en cours » qui est acceptée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les variations ultérieures de la valeur des engagements sont comptabilisées par ajustement de l'écart d'acquisition.

Pour les engagements conclus postérieurement au 1er janvier 2010, celles-ci sont portées aux capitaux propres.

5.1.4.27. Comptabilisation des compléments de prix d'acquisition de titres

Lors de l'acquisition de sociétés, des contrats prévoyant un complément de prix sont généralement mis en place (*earn-out*). Ceux-ci sont comptabilisés en complément du prix d'acquisition des titres avec pour contrepartie une dette, dès lors que les versements sont probables et que les montants peuvent être mesurés de façon fiable.

L'estimation de ces engagements est revue et éventuellement ajustée à chaque clôture, sur la base de la formule prévue au contrat, formule qui est appliquée aux dernières données disponibles.

Pour les acquisitions antérieures au 1er janvier 2010, les ajustements d'engagements continuent à être comptabilisés selon la méthode du « goodwill en cours » qui est acceptée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les variations de la valeur des engagements sont comptabilisées par ajustement de l'écart d'acquisition.

Pour les engagements conclus à compter du 1er janvier 2010, les ajustements découlant des faits et circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition pendant la période d'évaluation de 12 mois sont comptabilisés en « Ecarts d'acquisitions » de manière rétrospective. Dans le cas contraire, ils sont constatés au compte de résultat en « Autres charges opérationnelles » ou « Autres produits opérationnels ».

5.1.4.28. Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

A la date d'attribution des options de souscription d'actions de Havas SA à des salariés du Groupe (« Plans réglés en actions »), la juste valeur des options attribuées est calculée selon la méthode binomiale. Cette méthode permet de prendre en compte les caractéristiques du plan (prix et période d'exercice), des données de marché à la date d'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividende attendu) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires. La volatilité future est estimée à partir de la volatilité historique observée sur un échantillon de sociétés cotées comparables du secteur dont Havas fait partie.

La juste valeur des options est étalée linéairement en résultat sur la ligne « Charges de personnel » avec contrepartie en capitaux propres, sur la période d'acquisition des droits. Lors de l'exercice des options, le prix payé par les bénéficiaires est comptabilisé en trésorerie en contrepartie des capitaux propres.

Par ailleurs, les options de souscription d'actions de filiales consolidées attribuées à des salariés desdites filiales, qui ont fait l'objet d'un engagement de rachat par le Groupe à la date d'exercice (« Plans réglés en espèces »), sont comptabilisées, pour leur juste valeur, en « Charges de personnel » avec contrepartie « Autres passifs ». Cette valeur est étalée linéairement en résultat, sur la durée d'acquisition des droits. La dette est réévaluée jusqu'à la date de rachat.

Lors des émissions d'obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables comportent des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions Havas SA remboursables (BSAAR) aux cadres et mandataires sociaux du Groupe relevant de catégories définies par le Conseil d'Administration, la valeur des bons déterminée par un expert indépendant peut différer de la valorisation effectuée conformément à IFRS 2. L'écart entre ces deux valeurs représente une charge de personnel qui est étalée sur la période d'acquisition des droits.

Enfin, dans le cadre de l'attribution d'un plan d'actions de performance, la juste valeur des actions octroyées est déterminée à la date d'attribution sur la base d'un cours de Bourse, diminué du montant actualisé des dividendes non versés pendant la période d'acquisition des droits. Cette juste valeur est étalée linéairement en Charges de personnel sur la durée d'acquisition des droits.

5.1.4.29. Actions propres

Les actions propres sont présentées en diminution des capitaux propres pour leur prix d'acquisition par le Groupe. Les plus ou moins-values sur la cession de ces titres sont également enregistrées en capitaux propres.

5.1.4.30. Reconnaissance du revenu

Le revenu du Groupe est essentiellement constitué d'honoraires et commissions perçus en rémunération des conseils et services rendus dans les domaines de la communication, de la stratégie média, du planning et d'achat d'espaces publicitaires.

La reconnaissance du revenu diffère selon le type de contrat qui peut être basé soit sur les commissions, soit sur les honoraires.

Les commissions sont comptabilisées à la date de réalisation des services sous déduction des coûts de production encourus, ou à la date de diffusion ou de publication dans les médias. En cas de contrat pluriannuel, la facturation des commissions est effectuée à la réalisation de chaque prestation.

Les honoraires sont enregistrés en revenu en fonction de la nature du contrat : les honoraires ponctuels, ou au projet, sont enregistrés lorsque la prestation a été effectuée, les honoraires fixes sont le plus souvent enregistrés sur une base linéaire reflétant la durée prévue de la prestation et les honoraires calculés au temps passé sont reconnus en fonction des travaux effectués.

Par ailleurs, certains accords contractuels prévoient une rémunération supplémentaire basée sur la réalisation des objectifs définis, tant qualitatifs que quantitatifs. Le Groupe reconnaît cette rémunération additionnelle dès lors que les objectifs fixés sont atteints, conformément aux accords contractuels.

5.1.4.31. Charges de personnel

Les charges de personnel intègrent tous les coûts directs ou indirects liés aux salariés, incluant les charges liées aux régimes de retraite et aux plans de souscription ou d'achat d'actions.

5.1.4.32. Autres charges et produits opérationnels

Conformément au paragraphe 5.5.4 de la Recommandation N° 2009-R03 du 2 juillet 2009 du CNC, les produits ou charges inhabituels, anormaux, peu fréquents, de montants individuels significatifs, sont présentés en « Autres charges et autres produits opérationnels » afin de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante du Groupe. Ces lignes intègrent notamment les plus et moins-values sur cessions d'actifs immobilisés, les dépréciations d'écarts d'acquisition, les coûts de restructuration non récurrents et significatifs ainsi que tout autre élément répondant aux critères ci-dessus.

De plus, par application de la norme IFRS 3R pour les regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1er janvier 2010 pour le Groupe Havas, les effets de révision des compléments de prix sur les acquisitions sont également comptabilisés en « Autres charges et produits opérationnels ».

5.1.4.33. Autres charges et produits financiers

Cette ligne intègre principalement les plus et moins-values et dépréciations sur titres non consolidés, les pertes et gains de change, les plus ou moins-values sur rachat d'obligations, les pertes ou profits sur actifs financiers de transaction.

5.1.4.34. Secteurs opérationnels

Toutes les activités du Groupe présentent les mêmes caractéristiques. Elles sont complémentaires et fonctionnent selon le même modèle économique. L'organisation opérationnelle du Groupe s'oriente depuis plusieurs années vers une offre globale à chaque client du Groupe, offre comprenant notamment les activités de publicité traditionnelle, les médias et le digital.

5.2.2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe Havas a évolué au cours des exercices 2017 et 2018 comme suit :

	2018	2017
Nombre de sociétés au 01.01	510	494
Acquisitions ⁽¹⁾	7	14
Cessions	(2)	(1)
Autres opérations (fusions, filialisations, etc.)	(11)	3
NOMBRE DE SOCIÉTÉS AU 31.12	504	510

(1) Cf. note 5.2.3, renvoi (1).

Le reporting interne présente ainsi une analyse par zone géographique intégrant les différentes activités, et permettant une comparabilité dans le temps. Le périmètre opérationnel de ces activités est adapté en fonction des évolutions managériales et des synergies attendues. Le principal décideur opérationnel est le Directeur Général du Groupe Havas.

5.1.4.35. Modalités de calcul des résultats par action

Le résultat par action de base est calculé en retenant au dénominateur le nombre moyen d'actions pondéré selon la date de création des actions dans l'exercice, déduction faite des actions propres.

5.2. Notes aux états financiers

5.2.1. Faits marquants

Rappel 2017 :

Le 3 juillet 2017, Vivendi a acquis la participation majoritaire de 59,2% du Groupe Bolloré dans Havas. En application de la réglementation boursière, Vivendi a déposé une offre publique d'achat simplifiée portant sur le solde du capital de Havas, offre ne visant pas à retirer Havas de la cote.

En application de la réglementation boursière, Vivendi a déposé une offre publique d'achat simplifiée portant sur le solde du capital de Havas ouverte du 30 novembre au 13 décembre 2017.

Au 31 décembre 2017, Vivendi détenait 100% d'Havas conduisant ainsi Havas à être retiré de la cote.

En 2018, Havas poursuit sa politique d'acquisitions ciblées et continue de se renforcer dans certaines expertises ou dans certaines zones géographiques. Ainsi, Havas a réalisé notamment plusieurs acquisitions dont Deekeling Arndt Advisors, M&Consultancy, Etoile Rouge, Havas Hélià Ltd, Republica Havas LLC et Baltics.

Havas SA avait émis le 11 juillet 2013 un emprunt obligataire de 100,0 millions d'euros sous forme de placement privé en euros à 99,663%. Les obligations portaient intérêt au taux de 3,125% l'an, payable annuellement à terme échu le 11 juillet de chaque année. Elles ont été remboursables au pair, *in fine* le 11 juillet 2018.

5.2.3. Ecarts d'acquisition

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements au cours des exercices 2017 et 2018 :

(en millions d'euros)	2018	2017
Valeurs au 01.01	1 878	1 933
Acquisitions de sociétés ⁽¹⁾	35	40
Ajustements sur engagements de rachats d'intérêts minoritaires ⁽²⁾	7	3
Variation de périmètre	(1)	
Ecarts de conversion ⁽³⁾	21	(98)
VALEURS AU 31.12	1 940	1 878

(1) Au premier semestre 2018, Havas a acquis 100% de l'agence de conseil en communication leader en Allemagne Deekeling Arndt Advisors (DAA). Implantée à Düsseldorf, Francfort et Berlin, DAA intervient dans le conseil en communication et l'encadrement politique des opérations sur les marchés boursiers, la gestion de la réputation, la communication de crise ou relative au changement - notamment lors de réorientations stratégiques ou de fusions. Havas a également pris le contrôle à 60% de M&C Consultancy Limited, agence anglaise qui accompagne les marques de ses clients, depuis le processus d'obtention de l'Autorisation de Mise sur le Marché jusqu'à la perte d'exclusivité.

Au second semestre 2018, Havas a notamment acquis 87,72% de l'agence « Etoile Rouge » afin de renforcer le pôle Luxe de BETC. Havas a également pris le contrôle à 54% de « Havas Helia Ltd », agence spécialiste de l'optimisation du taux de conversion numérique (CRO), basée en Nouvelle Zélande. Par ailleurs, Havas a investi à hauteur de 51% dans « Republica Havas, LLC » le plus important groupe indépendant, agence multiculturelle aux États-Unis, située à Miami et en Floride.

Compte tenu des engagements de compléments de prix et rachats d'intérêts minoritaires, le montant total des écarts d'acquisition est estimé à 35,1 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Au premier semestre 2017, Havas a acquis 100% de l'agence A79, première agence digitale indépendance de France. Cette agence, pluri-digitale, accompagne ses clients dans la mise en place de stratégies de communication, d'achat d'espace, de suivi et d'optimisation des campagnes online. Havas a également pris le contrôle à 58,02% de Sorento, agence indienne de communication santé et bien-être. En décembre 2016, Havas a acquis 60% de Mr Smith, une agence néo-zélandaise spécialisée dans la stratégie de marques et de canaux de distribution, la création et production de contenus pour tout type de plateforme, le programmation et le média planning. Cette entité est consolidée pour la première fois au premier semestre 2017.

Au second semestre 2017, Havas a notamment acquis 100% de l'agence « The 88 » basée à New York. Cette agence digitale et sociale intervient dans le conseil en stratégie, en création, en influence, en couverture d'événements et en gestion de médias sociaux dans l'univers de la mode, du lifestyle et pour les marques grand public. Havas a également pris le contrôle à 100% de « So What Global », agence de communication santé basée au Royaume-Uni. Par ailleurs, Havas a pris une part majoritaire à hauteur de 60% dans le capital de Blink, une des principales agences de médias sociaux spécialisée dans le contenu et la gestion des conversations entre consommateurs et marques. Elle accompagne également les clients dans le suivi, la compréhension et la gestion de leur présence dans les médias sociaux.

Compte tenu des engagements de compléments de prix et rachats d'intérêts minoritaires, le montant total des écarts d'acquisition est provisoirement estimé à 39,2 millions d'euros au 31 décembre 2017.

(2) Engagements conclus avant le 1^{er} janvier 2010.

(3) En 2018, le dollar US impacte positivement les capitaux propres, part du Groupe, à hauteur de +24,9 millions d'euros. Le dollar de Hong Kong a désormais un effet positif de +2,3 millions d'euros. Par ailleurs, la livre sterling est toujours affectée négativement à hauteur de -4,1 millions d'euros.

En 2017, la force de l'euro liée à l'amélioration de la conjoncture économique en Europe et conjuguée avec une faiblesse du dollar US impacte négativement les écarts d'acquisition à hauteur de -72,7 millions d'euros. La livre sterling souffre toujours de l'effet Brexit, affectant négativement ce poste à hauteur de -7,8 millions d'euros. Par ailleurs, le dollar de Hong Kong marque aussi une petite faiblesse, traduisant ainsi un effet négatif de -5,3 millions d'euros.

Le Groupe procède à des tests de dépréciation d'écarts d'acquisition sur l'ensemble de ses « unités génératrices de trésorerie » (UGT) ou groupes d'UGT. L'organisation des groupes d'UGT est structurée conformément au reporting par zone géographique. La valeur d'utilité est retenue comme valeur recouvrable des UGT.

La valeur d'utilité déterminée selon la méthode des « Discounted Cash Flows », est basée sur des prévisions de flux de trésorerie attendus sur une période de cinq ans. Le flux de la première année repose sur le budget approuvé par la Direction. Les flux des années suivantes résultent de l'application d'un taux de croissance à ce budget allant généralement de 0% à 5% selon les perspectives de croissance de l'UGT. Les budgets utilisés sont prudents. Le taux de croissance retenu reflète les meilleures estimations de la Direction, tout en étant conforme aux prévisions de marché. Le taux de croissance terminale correspond au taux d'inflation. Les flux de trésorerie futurs sont actualisés par application d'un taux basé sur le coût moyen pondéré du capital du secteur (WACC).

En 2018, le WACC est constitué d'un bêta d'activité de 1,05, d'une prime de risque moyenne du marché des actions selon le pays d'implantation (soit 4,5% pour la France), d'un taux sans risque de 3,5%, et d'un levier financier de 20%.

Sur l'avis d'un expert indépendant, un WACC différencié par période est utilisé dès lors que l'économie d'un pays se trouve temporairement dans une situation exceptionnellement délicate notamment pour la Grèce et le Portugal. Leur situation devrait se normaliser à plus ou moins long terme.

Les tests de dépréciation d'écarts d'acquisition réalisés en 2017 et 2018 n'ont pas engendré de dépréciation.

Sensibilité des valeurs recouvrables :

31 décembre 2018					
Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini		Flux de trésorerie actualisés	
Taux retenu (en %)	Augmentation du taux d'actualisation nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en nombre de points)	Taux retenu (en %)	Diminution du taux de croissance à l'infini nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en nombre de points)		Diminution des flux de trésorerie actualisés nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en %)
Espagne	8,03%	+7,4 pts	2,00%	-15,65 pts	-57%
Amérique du Nord	8,10%	+6,77 pts	2,00%	-12,72 pts	-52%
France	7,90%	+6,09 pts	2,00%	-12,36 pts	-54%

31 décembre 2017					
Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini		Flux de trésorerie actualisés	
Taux retenu (en %)	Augmentation du taux d'actualisation nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en nombre de points)	Taux retenu (en %)	Diminution du taux de croissance à l'infini nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en nombre de points)		Diminution des flux de trésorerie actualisés nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en %)
Espagne	7,90%	+7,86 pts	2,00%	-15,06 pts	-58%
Amérique du Nord	8,20%	+4,05 pts	2,00%	-6,89 pts	-39%
France	7,80%	+6,13 pts	2,00%	-10,24 pts	-53%

5.2.4. Immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	Logiciels, brevets, marques et droits similaires	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeurs brutes au 31.12.2017	133	24	157
Acquisitions	5	1	6
Cessions, diminutions	(25)		(25)
Reclassements / Variation de périmètre	1	(12)	(11)
Ecart de conversion			
Valeurs brutes au 31.12.2018	114	13	127
Amortissements / dépréciations cumulés au 31.12.2017	(78)	(22)	(100)
Dotations aux amortissements et dépréciations	(7)	(1)	(8)
Cessions, diminutions	25		25
Variation de périmètre	3	11	14
Ecart de conversion			
Amortissements / dépréciations cumulés au 31.12.2018	(57)	(12)	(69)
VALEURS NETTES AU 31.12.2018	57	1	58

5.2.5. Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Terrains, constructions	Inst. Tech., mat. & outill.	Autres ⁽¹⁾	Total
Valeurs brutes au 31.12.2017	106	86	357	549
Acquisitions		4	26	30
Cessions, diminutions		(3)	(13)	(16)
Variation de périmètre		(5)	(10)	(15)
Ecart de conversion			4	4
Valeurs brutes au 31.12.2018	106	82	364	552
Amortissements cumulés au 31.12.2017	(7)	(40)	(181)	(228)
Dotations aux amortissements	(1)	(5)	(32)	(38)
Cessions, diminutions		2	13	15
Variation de périmètre		5	8	13
Ecart de conversion			(2)	(2)
Amortissements cumulés au 31.12.2018	(8)	(38)	(194)	(240)
VALEURS NETTES AU 31.12.2018	98	44	170	312

(1) Au 31 décembre 2018, les autres immobilisations comprennent notamment des agencements de locaux pour 116,9 millions d'euros et du matériel informatique pour 19,2 millions d'euros, en valeur nette. Ils représentaient 121,5 millions d'euros et du matériel informatique pour 20,3 millions d'euros au 31 décembre 2017.

5.2.6. Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Selon les principes comptables, Havas exerce une influence notable sur une dizaine d'entités opérationnelles, représentant individuellement et globalement des montants non significatifs tant en termes de bilan que de résultat.

Les titres mis en équivalence s'élevaient à 4,3 millions d'euros au 31 décembre 2018 et 4,8 millions d'euros au 31 décembre 2017. Au 31 décembre 2018, les titres mis en équivalence sont constitués principalement d'une agence britannique pour 2,0 millions d'euros et de deux agences américaines représentant un montant total de 2,1 millions d'euros.

5.2.7. Intérêts dans des coentreprises

Le Groupe Havas exploite certaines opérations notamment à l'étranger en partenariat avec des agents économiques locaux. En général, le partenariat repose sur la forme d'une coentreprise. Conformément à IFRS 11, les coentreprises sont consolidées par mise en équivalence.

5.2.8. Intérêts minoritaires significatifs

Entités	Intérêts minoritaires en pourcentage		Résultat net, part des minoritaires (en millions d'euros)		Capitaux propres, part des minoritaires (en millions d'euros)	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Sous-groupe Havas Worldwide Middle-East FZ-LLC	50%	50%	1	4	7	9
Arena Media Communication España SA	20%	20%	1	1		
All Response Media Limited	43%	43%		1	2	2
Arena Media Ltd	20%	20%		(1)		
Creative Lynx Ltd	22%	40%	2	2		
Sous-groupe Havas Sweden AB		40%		1		
Havas Formula, LLC	40%	40%	1	1	3	
Havas Life Bird & Schulte GMBH	40%	40%	1	1	1	
Deekeling Arndt Advisors in Communications GmbH	49%		2			
Autres (inférieurs à 1 million d'euros)			3	6	1	4
TOTAL INTERETS MINORITAIRES			11	16	14	15

L'essentiel des intérêts minoritaires font l'objet d'un engagement de rachat par le Groupe Havas (cf notes 5.1.4.26 et 5.2.14).

5.2.9. Actifs évalués à la juste valeur par OCI non recyclables

Le poste regroupe des titres de placement et des titres de participation.

Les titres de participation dont la détention est supérieure ou égale à 10% du capital sont essentiellement constitués de titres des entités déconsolidées pour perte substantielle d'activité, des entités acquises en fin d'exercice et des entités en cours de constitution opérationnelle pour une future consolidation. Sans préjudice au jugement des utilisateurs des états financiers, les données sur les titres de participation ne sont pas exhaustives, conformément à la dérogation prévue par le Règlement N°2016-09 du 2 décembre 2016 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Selon l'application de la norme IFRS9, ces actifs financiers sont évalués à la juste valeur par OCI par le biais des autres éléments du résultat global non recyclables en résultat.

(en millions d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Actifs évalués à la juste valeur par OCI non recyclables - Courant	20	13
Participations non cotées - Niveau 2 ⁽¹⁾	20	13
TOTAL	20	13

(1) Ces actifs correspondent aux participations non cotées (niveau 2) que Havas a choisi de classer dans la rubrique de juste valeur par le biais des autres éléments non recyclables du résultat global. Ces actifs financiers étaient classés en actifs financiers disponibles à la vente jusqu'au 31 décembre 2017.

Classification

(en millions d'euros)	31.12.18	31.12.17	31.12.17
	IFRS9	IFRS9	IAS39
Actifs évalués à la juste valeur par OCI non recyclables - Courant (1)	20	13	
Participations non cotées - Niveau 2	20	13	
Actifs Financiers disponibles à la vente - Courant (2) **			13
Participations non cotées - Niveau 2			13
TOTAL	20	13	13

(1) Ces actifs correspondent aux participations cotées (niveau 1) et participations non cotées (niveau 2) que Havas a choisi de classer dans la rubrique de juste valeur par le biais des autres éléments non recyclables du résultat global. Ces actifs financiers étaient classés en actifs financiers disponibles à la vente jusqu'au 31 décembre 2017.

(2) Correspondent au 31 décembre 2017 aux participations reclassées en juste valeur par les autres éléments non recyclables du résultat global à partir du 1er janvier 2018 dans le cadre de l'entrée en vigueur de la norme IFRS9.

** Information à fournir uniquement la 1ère année d'application d'IFRS9 (année de transition)

Le niveau 1 correspond à une valorisation des actifs et des passifs financiers à la valeur de marché, alors que le niveau 2 est basé sur un modèle prenant en compte des données observables.

5.2.10. Autres actifs financiers

(en millions d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Actifs financiers non courants	10	11
Prêts, dépôt de garantie	3	4
Divers	7	7
Actifs financiers courants	9	6
Prêts, dépôt de garantie	2	2
Divers	7	4
TOTAL	19	17

Ventilation par échéance des actifs financiers non courants au 31 décembre 2018

(en millions d'euros)	Total	2020	2021	2022	2023	Après 2023
Actifs financiers non courants						
Prêts, dépôt de garantie	3	1	1			1
Divers	7	1				6
TOTAL	10	2	1			7

5.2.11. Clients et autres débiteurs

Le tableau ci-dessous détaille les valeurs brutes des créances clients et autres créances présentées en net au bilan :

(en millions d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Clients		
Brut	2 289	2 302
Dépréciation	(30)	(34)
NET	2 259	2 268
Autres débiteurs		
Avances et acomptes versés sur commandes	27	36
Avoirs à recevoir	97	93
Autres créances	478	552
Charges constatées d'avance	42	36
Brut	644	717
Dépréciation des autres créances	(4)	(5)
NET	640	712

Variation des provisions pour dépréciation des créances clients

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Reprise de provisions utilisées	Reprise de provisions non utilisées	Variation de change et autre	Clôture
2017	(21)	(23)	7	2	1	(34)
2018	(34)	(9)	9	3	1	(30)

Ventilation par antériorité des créances échues mais non dépréciées

(en millions d'euros)	Total	Non échues et non dépréciées	Echues et non dépréciées					
			< 30 jours	30-60 jours	61-90 jours	91-180 jours	181-365 jours	> 365 jours
Clients								
2017	2 268	1 855	226	69	26	44	24	24
2018	2 259	1 869	215	61	36	35	25	18
Autres créances⁽¹⁾								
2017	547	508	25	3	6	1	1	3
2018	474	390	45	16	1	14	3	5

(1) Le montant total de créances échues depuis plus de 365 jours s'élève à 5,2 millions d'euros et 3,1 millions d'euros, respectivement, aux 31 décembre 2018 et 2017. Il s'agit notamment des créances mandat pour 3,1 millions d'euros en 2018 et 0,4 millions d'euros en 2017, ne présentant pas de risque dans la mesure où elles ont une contrepartie en « autres créanciers » vis-à-vis des mêmes tiers.

Une analyse détaillée a été menée sur ces postes de créances afin de s'assurer qu'il n'y a pas de risque de non recouvrement.

5.2.12. Trésorerie et équivalents de trésorerie nets

La situation de la trésorerie nette se présente comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Disponibilités	564	668
Placements monétaires sans risque	2	1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	566	669
Découverts bancaires	(1)	(4)
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE NETS	565	665

Les disponibilités sont essentiellement constituées de dépôts à vue et de comptes à terme auprès d'établissements de crédit de premier plan.

Havas SA était amenée à placer une partie des excédents de trésorerie en compte courant Bolloré dans le cadre de la convention de Trésorerie-Groupe signée avec le Groupe Bolloré en décembre 2015, jusqu'à fin juin 2017. Suite à la prise de contrôle de Havas par Vivendi le 3 juillet 2017, Vivendi et Havas ont signé un contrat de gestion de trésorerie de groupe. A ce titre, au 31 décembre 2017, Havas a déposé 200,0 millions d'euros en compte courant chez Vivendi. Ce dépôt est rémunéré sur la base d'un taux de référence + marge. Au 31 décembre 2018, celui-ci a été totalement remboursé.

Les dépôts à terme dont la durée initiale est supérieure à 3 mois sont assortis d'une option de sortie à tout moment sans risque de perte en capital, sans pénalité en cas de sortie au terme d'un trimestre. En cas de sortie anticipée, le taux de rendement obtenu serait identique à celui du trimestre précédent.

Au 31 décembre 2018, les placements monétaires s'élèvent à 2,1 millions d'euros comparés à 1,2 million d'euros au 31 décembre 2017. Ils font l'objet d'une valorisation de niveau 2, et sont transformables en disponibilités à tout moment sans risque de perte en capital et sans pénalité.

La trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie représente la trésorerie et équivalents de trésorerie diminuée des découverts bancaires qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie.

5.2.13. Actions propres

Havas ne détient plus aucune action propre depuis janvier 2007.

5.2.14. Dettes liées aux rachats de minoritaires et compléments de prix

Comme indiqué en notes 5.1.4.26 et 5.1.4.27, le Groupe a conclu des accords avec des actionnaires minoritaires de filiales consolidées, par lesquels il leur consent des options de vente de leurs actions et met par ailleurs en place, lors de l'acquisition de sociétés, des contrats prévoyant un complément de prix. Ces engagements sont comptabilisés au bilan en « Dettes sur rachat d'intérêts minoritaires et compléments de prix ».

(en millions d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Dettes liées aux compléments de prix	39	47
Dettes liées aux rachats de minoritaires	102	116
Dettes sur acquisitions d'immobilisations financières	2	1
TOTAL	143	164

5.2.14.1. Compléments de prix

La dette liée aux compléments de prix a diminué de 7,9 millions d'euros entre 2017 et 2018, résultant essentiellement de nouveaux engagements pour 8,7 millions, des paiements pour un montant total de -22,7 millions d'euros et des révisions à la hausse des engagements existants pour 7,3 millions d'euros.

Entre 2016 et 2017, elle a diminué de 1,8 millions d'euros, résultant essentiellement de nouveaux engagements pour 13,3 millions d'euros, des paiements pour un montant total de -20,5 millions d'euros et des révisions à la hausse des engagements existants pour 5,4 millions d'euros.

5.2.14.2. Rachats d'intérêts minoritaires

La dette liée aux engagements de rachats d'intérêts minoritaires entre 2017 et 2018 a diminué de -13,5 millions d'euros, découlant de nouveaux engagements pour un montant total de 20,5 millions d'euros, des paiements effectués au cours de l'exercice 2018 pour -36,7 millions d'euros, et d'un ajustement à la hausse des engagements existants pour 2,7 millions d'euros.

Entre 2016 et 2017, elle a diminué de 11,5 millions d'euros. Cette variation provenait de nouveaux engagements pour un montant total de 14,2 millions d'euros, des paiements effectués au cours de l'exercice 2017 pour -21,0 millions d'euros, et d'un ajustement à la baisse des engagements existants pour 4,7 millions d'euros.

Au 31 décembre 2018, ces engagements sont évalués à 31,7 millions d'euros aux Etats-Unis, 31,6 millions d'euros en France, 19,2 millions d'euros au Royaume-Uni, 10,8 millions d'euros en Allemagne, 2,8 millions d'euros en Italie, 2,6 millions d'euros en Espagne, et, le reliquat étant réparti dans divers pays.

Au 31 décembre 2017, ces engagements étaient évalués à 43,4 millions d'euros en France, 29,7 millions d'euros aux Etats-Unis, 25,5 millions d'euros au Royaume-Uni, 6,2 millions d'euros en Espagne, 5,4 millions d'euros en Allemagne, 1,9 million d'euros en Italie, et, le reliquat étant réparti dans divers pays.

5.2.15. Dette financière

5.2.15.1. Synthèse de la dette / (trésorerie) nette

(en millions d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Emprunts obligataires	399	498
Emprunts bancaires	12	22
Autres dettes financières	5	9
Participation des salariés en comptes courants bloqués	6	7
Emprunts et dettes financières	422	536
Découverts bancaires	1	4
TOTAL DES DETTES FINANCIERES BRUTES	423	540
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(566)	(669)
DETTE FINANCIERE / (TRESORERIE) NETTE	(143)	(129)

5.2.15.2. Emprunts obligataires

Le 8 décembre 2015, Havas SA a émis un autre emprunt obligataire de 400,0 millions d'euros lui permettant de diversifier ses sources de financement, d'allonger la durée moyenne de son endettement et de se doter des moyens de poursuivre sa croissance.

Les caractéristiques de cet emprunt sont comme suit :

Caractéristiques	Emprunt obligataire 8 décembre 2015 / 8 décembre 2020
Cotation	Euronext Paris
Code ISIN	FR0013066669
Montant total de l'emprunt	400 millions d'euros
Nombre d'obligations ou de bons émis	4 000 obligations au porteur dématérialisées d'une valeur nominale de 100 000 euros chacune
Prix d'émission	99,717% soit 398,9 millions d'euros au total
Prix de remboursement	Valeur nominale
Date de jouissance	8 décembre 2015
Durée totale	5 ans
Taux d'intérêt	1,875% l'an, intérêts versés annuellement à terme échu le 8 décembre de chaque année
Echéance	Remboursement <i>in fine</i> le 8 décembre 2020
Nombre d'obligations émises en 2015	4 000
Nombre d'obligations en circulation au 31.12.2018	4 000

Le produit net de l'émission s'élève à 397,2 millions d'euros.

Le coût amorti de cette dette au bilan représente 398,9 millions d'euros au 31 décembre 2018 comparés à 398,3 millions d'euros au 31 décembre 2017.

En cas de changement de contrôle de Havas SA (cf. note 21.1.8 du document de référence), il était prévu de procéder à un remboursement anticipé de ces deux emprunts obligataires.

Suite à la prise de contrôle de Vivendi sur Havas en juillet 2017, Havas a convoqué les porteurs des deux emprunts obligataires en assemblée générale le 29 septembre 2017. A l'issue des deux assemblées générales, les porteurs ont renoncé au remboursement anticipé de leurs obligations, et ont accepté d'étendre le périmètre de cette clause du « Groupe Bolloré » aux « Groupes Bolloré et Vivendi ».

5.2.15.3. Ratios financiers

Les lignes de crédit bilatérales contractées auprès des établissements de crédit de premier plan sont soumises au respect des ratios financiers (*covenants*) suivants :

Covenants)	
EBITDA Ajusté / Charge Financière Nette	> 3,5 : 1
Dettes Financières Nettes Ajustées / EBITDA Ajusté	< 3,0 : 1

Ces ratios étaient respectés au 31 décembre 2018.

Les termes employés étaient définis de la façon suivante :

- " EBITDA Ajusté " désignait, sur la base des comptes consolidés de Havas, au 31 décembre de chaque année, le résultat opérationnel courant auquel s'ajoutaient les dotations aux amortissements et dépréciations d'immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que les charges de personnel liées aux plans de stock-options ou autres charges de personnel au sens de la norme IFRS 2.
- " Charge Financière Nette " désignait, sur la base des comptes consolidés de Havas, au 31 décembre de chaque année, le total du montant des frais financiers diminué du montant des produits financiers, et à l'exclusion de l'impact net des provisions sur actifs financiers ainsi que d'éventuelles charges financières liées au rachat ou à la restructuration des lignes d'obligations convertibles.
- " Dette Financière Nette Ajustée " désignait, à une date donnée et sur la base des comptes consolidés de Havas, les emprunts obligataires et autres emprunts et dettes financières (à l'exclusion des emprunts obligataires remboursables obligatoirement en actions) diminués de la trésorerie et équivalents de trésorerie tel qu'il ressortait des états financiers consolidés de Havas établis selon les normes IFRS.

5.2.15.4. Emprunts bancaires

Les lignes de crédit bilatérales sont soumises à des ratios financiers alors que les autres emprunts ne le sont pas dans la mesure où Havas SA garantit leur remboursement.

Au 31 décembre 2018, Havas SA dispose de lignes de crédit confirmées non tirées auprès d'établissements bancaires de premier rang pour un montant total de 510,0 millions d'euros. Le taux d'intérêt applicable pour l'ensemble de ces lignes de crédit est Euribor + marge. Ces lignes de crédit sont soumises aux ratios financiers (*covenants*). De plus, le Groupe dispose de lignes de crédit confirmées à moins d'un an non utilisées pour un total de 89,6 millions d'euros.

Le Groupe Havas totalise donc 599,6 millions d'euros de lignes de crédit confirmées non tirées dont 510,0 millions d'euros sont à moyen terme. Par ailleurs, Havas dispose de 280,7 millions d'euros de lignes de crédit non confirmées disponibles.

Au 31 décembre 2018, le Groupe a utilisé des lignes de crédit court terme auprès d'établissements bancaires pour un montant total de 12,1 millions d'euros dont 11,6 millions d'euros en Asie et 0,5 million d'euros en Europe. Il s'agit de tirages à brève échéance.

5.2.15.5. Autres dettes financières

Au premier semestre 2009, Havas avait mis en place un programme d'émission de billets de trésorerie pour un montant maximal de 300,0 millions d'euros, ensuite porté à 400,0 millions d'euros. Cette enveloppe est disponible à hauteur de 400,0 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Ce poste comprend des intérêts courus pour 0,8 million d'euros essentiellement liés aux emprunts obligataires, et des dettes financières diverses pour 4,3 millions d'euros.

5.2.15.6. Echéances des emprunts et dettes financières à long terme au 31 décembre 2018

(en millions d'euros)	Total	2019	2020	2021	2022	2023	Après 2023
Emprunts obligataires	399		399				
Emprunts auprès des établissements de crédit	12	12					
Autres dettes financières et divers	11	8	2	1			
Total	422	20	401	1			
Moins la part à moins d'un an	(20)	(20)					
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES LONG TERME	402		401	1			

5.2.15.7. Taux d'intérêts des emprunts et dettes financières

Au 31 décembre 2018

Ventilation par devise et par type de taux	Taux d'intérêt	Échéance	Montants (en millions d'euros)
EUR (Emprunt obligataire, cf note 5.2.15.2)	1,875%	2020	399
Participation des salariés en comptes courants	-	2018-2021	2
Dettes financières diverses	-	2018-2021	1
Non courants			402
IDR (Indonésie)	TV	2019	4
PHP (Philippines)		2019	2
TWN (Taiwan)		2019	2
VND (Vietnam)		2019	4
Dettes financières diverses	-	2019	2
Participation des salariés en comptes courants			5
Courants			20
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES			422

Au 31 décembre 2017

Ventilation par devise et par type de taux	Taux d'intérêt	Échéance	Montants (en millions d'euros)
EUR (Emprunt obligataire, cf note 5.2.15.2)	1,875%	2020	398
Participation des salariés en comptes courants		2018-2021	5
Dettes financières diverses		2018-2021	2
Non courants			405
EUR (Emprunt obligataire, cf note 5.2.15.2)	3,125%	2018	100
BRL (Brésil)	TV	2018	6
IDR (Indonésie)	TV	2018	5
PHP (Philippines)	TV	2018	4
VND (Vietnam)	TV	2018	2
MYR (Malaysia)	TV	2018	1
TRL (Turquie)	TV	2018	1
TWD (Taiwan)	TV	2018	2
Autres	TV	2018	3
Dettes financières diverses	-	2018	3
Intérêts courus	-	2018	3
Participation des salariés en comptes courants			
Courants			131
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES			536

5.2.16. Provisions

Le tableau ci-dessous récapitule les variations de provisions au cours des exercices 2017 et 2018 :

(en millions d'euros)	Non courant				Courant			Total
	Provisions et avantages au personnel à long terme				Provisions			
	Risques fiscaux	Pensions et retraites ⁽¹⁾	Locaux vacants	Sous-total	Litiges ⁽²⁾	Autres provisions	Sous-total	
31.12.2016	18	103	5	126	8	31	39	165
Dotation	4	10	7	21	8	13	21	42
Reprise de provisions utilisées	(1)	(5)		(6)	(4)	(5)	(9)	(15)
Reprise de provisions non utilisées	(1)	(4)		(5)	(2)	(2)	(4)	(9)
Variation de change et autre	(2)			(2)		(2)	(2)	(4)
31.12.2017	18	104	12	134	10	35	45	179
Dotation	2	9	9	20	6	24	30	50
Reprise de provisions utilisées		(5)	(4)	(9)	(5)	(5)	(10)	(19)
Reprise de provisions non utilisées	(11)	(5)	(3)	(19)	(2)	(8)	(10)	(29)
Variation de change et autre		(20)	1	(19)		(1)	(1)	(20)
31.12.2018	9	83	15	107	9	45	54	161

(1) Le montant des pertes et gains actuariels avant impôts constaté en capitaux propres (cf. Etat du résultat global) s'élève à (20,2) millions d'euros au 31 décembre 2018 comparés à 1,6 millions d'euros au 31 décembre 2017. Ces montants sont présentés ci-dessus sur la ligne « Variation de change et autre ».

(2) Au 31 décembre 2018, les litiges directement liés à l'exploitation sont provisionnés à hauteur de 3,6 million d'euros, ceux relatifs aux salariés représentent 5,3 millions d'euros.

5.2.17. Engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Certains engagements de retraite mis en place dans le Groupe sont des régimes à prestations définies et sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les montants versés sont soit basés sur le salaire de fin de carrière, soit sur une moyenne des salaires des trois à cinq dernières années précédant le départ en retraite et peuvent être versés soit sous forme de rente, soit sous forme de capital.

Dans certains pays, notamment l'Italie, des prestations peuvent être dues en cas de départ, quel que soit le motif du départ.

Au Royaume-Uni et à Porto Rico, ces régimes sont financés par les cotisations du Groupe à un fonds sur lequel sont prélevées les prestations servies au personnel.

Le Groupe compte deux plans à prestations définies significatifs au Royaume-Uni dont l'un est fermé aux nouveaux salariés actifs depuis avril 2005, et l'autre depuis avril 2010.

Ces plans sont gérés et suivis par des "administrateurs" (trustees) qui se réunissent deux fois l'an, conformément à la législation en vigueur. Un tiers au moins des trustees est nommé par les bénéficiaires.

Ces plans font l'objet d'une évaluation complète et régulière par un actuaire indépendant.

Conseillés par un gestionnaire professionnel d'investissements, les "trustees" mettent en place une stratégie d'investissements afin d'assurer les meilleurs rendements sur le long terme avec un niveau de risque en adéquation avec la nature et la maturité des engagements de Havas. Le gestionnaire se voit confier la gestion quotidienne des actifs conformément à la stratégie définie.

Par ailleurs, Havas SA s'engage à combler toute insuffisance des actifs placés dans les fonds de pension pour un montant maximal de 22,7 millions d'euros. Au 31 décembre 2018, une provision à ce titre est comptabilisée au bilan pour 12,0 millions d'euros comparés à 24,3 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Le montant de la provision est calculé sur une base individuelle et tient compte d'hypothèses de taux de rotation du personnel, de taux d'augmentation de salaire et d'un taux d'actualisation moyen pondéré de 2,39% pour 2018 et de 2,16% pour 2017.

Au 31 décembre 2018, la durée moyenne pondérée des obligations représente 14 ans pour la France et 22 ans pour le Royaume-Uni.

Le montant des cotisations à verser au titre des plans au Royaume-Uni et à Porto Rico en 2019 est estimé à 2,5 millions d'euros.

Les engagements de mutuelle présentés en « Régimes de couverture maladie, et gratifications liées à l'ancienneté » concernent les sociétés françaises, et correspondent à la valeur actuelle probable de la différence entre les prestations médicales projetées des retraités actuels et les cotisations versées par les retraités actuels. Les gratifications liées à l'ancienneté représentent un montant négligeable.

Le calcul de l'engagement des frais de santé est basé sur la projection des montants des cotisations employeur. Le taux de revalorisation des cotisations appliqué est de 2,00% pour 2018, stable par rapport à 2,00% en 2017. Les taux d'actualisation retenus, inflation comprise, sont de 1,50% identique à 2017.

Les cotisations payées au titre des régimes à cotisations définies s'élèvent à 32,2 millions d'euros en 2018 et 33,0 millions d'euros en 2017. Le montant total de ces cotisations à verser en 2019 est estimé à 32,4 millions d'euros.

Montants comptabilisés au bilan et compte de résultat

(en millions d'euros)	Régimes de retraite à prestations définies		Régimes de couverture maladie ⁽¹⁾	
	2018	2017	2018	2017
Hypothèses				
Taux d'actualisation inflation comprise	2,39%	2,16%		
Taux de rendement moyen prévu des placements	2,39%	2,16%		
Variation de la dette actuarielle	2018	2017	2018	2017
Dette actuarielle début de période	(250)	(252)	(4)	(4)
Coût des services rendus de la période	(7)	(7)		
Intérêt sur la dette actuarielle	(5)	(5)		
(Pertes) et gains actuariels générés	17	(3)		
Prestations versées	14	8		
Autres (écarts de conversion)	1	9		
Dette actuarielle fin de période	(229)	(250)	(4)	(4)
Variation des placements	2018	2017	2018	2017
Juste valeur des placements début de période	150	153		
Produits financiers des placements	4	4		
Cotisations de l'employeur	3	3		
Prestations versées	(9)	(5)		
(Pertes) et gains actuariels générés	3	1		
Autres (écarts de conversion)	(1)	(6)		
Juste valeur des placements fin de période	150	150		
Couverture financière	2018	2017	2018	2017
Dette actuarielle (régimes non financés)	(62)	(70)	(4)	(4)
Dette actuarielle (régimes financés)	(167)	(180)		
Juste valeur des actifs	150	150		
MONTANT NET COMPTABILISE	(79)	(100)	(4)	(4)
Coût net	2018	2017	2018	2017
Coût des services rendus de la période	7	7		
Intérêt sur la dette actuarielle	5	5		
Produits financiers des placements	(4)	(4)		
COUT NET	7	8		

(1) La couverture maladie inclut les gratifications liées à l'ancienneté pour un montant non significatif de 1,1 million d'euros en 2018 et de 1,2 million d'euros en 2017.

Les provisions pour engagements de retraite et assimilés, et engagements au titre de la mutuelle et des gratifications liées à l'ancienneté sont comptabilisées en "Provisions et avantages au personnel à long terme" (cf. note 5.2.16), respectivement pour un montant de 79,2 millions d'euros et 3,8 millions d'euros au 31 décembre 2018, et 99,8 millions d'euros et 4,1 millions d'euros au 31 décembre 2017. La charge liée aux engagements de retraite et assimilés, aux engagements au titre de la mutuelle et aux gratifications liées à l'ancienneté est comptabilisée en "Charges de personnel".

Le montant des pertes et gains actuariels avant impôts constaté en capitaux propres s'élève à 20,2 millions d'euros et (1,6) million d'euros, respectivement, aux 31 décembre 2018 et 2017.

Ventilation de la dette et de la juste valeur des placements par zone géographique

(en millions d'euros)	Dette actuarielle	Juste valeur des placements	Coût net	Taux actuariels	Taux d'augmentation de salaire	Taux d'inflation
31.12.2018						
France	(61)		6	1,50%	3,31%	1,50%
Grande-Bretagne	(150)	138		2,75%	0,00%	3,50%
Porto Rico	(8)	5		4,00%	0,00%	0,00%
Autres	(14)	7	1	0,75%-8%	0,9%-5,60%	1,31%
TOTAL	(233)	150	7			
31.12.2017						
France	(69)		6	1,50%	2,55%	1,50%
Grande-Bretagne	(161)	136	1	2,50%	0,00%	3,50%
Porto Rico	(7)	5		3,35%	0,00%	2,88%
Autres	(17)	9	1	0,6%-7,25%	0,5%-5,60%	1,58%
TOTAL	(254)	150	8			

Variation de la provision comptabilisée

Montant net comptabilisé (en millions d'euros)	31.12.2018		31.12.2017	
	Retraite	Couverture maladie ⁽¹⁾	Retraite	Couverture maladie ⁽¹⁾
Montant début de période (provision)	(100)	(4)	(99)	(4)
(Charge) comptabilisée dans le résultat	(7)		(8)	
Ecart actuariels passés en capitaux propres	20		(2)	
Prestations et cotisations versées	9		6	
Autres	(1)		3	
MONTANT FIN DE PERIODE (PROVISION)	(79)	(4)	(100)	(4)

(1) La couverture maladie inclut les gratifications liées à l'ancienneté pour un montant non significatif de 1,1 million d'euros en 2018 et 1,2 million d'euros en 2017.

Ecart actuariels reconnus en capitaux propres

(en millions d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Différence entre les taux de rendement moyen prévus et effectifs des placements		
En valeur	1	1
En %	2,0%	1,0%
(Pertes) et gains actuariels d'expériences sur les passifs du régime en valeur	4	(3)
% de la valeur actuelle des passifs du plan	2,0%	(1,2%)
(Pertes) et gains actuariels d'hypothèses démographiques sur les passifs du régime en valeur	2	5
(Pertes) et gains actuariels d'hypothèses financières sur les passifs du régime en valeur	13	(5)
Ecart actuariels reconnus en capitaux propres hors impôts différés	20	(2)

Effet de la volatilité

Sensibilité des coûts médicaux

La variation de 1% des coûts médicaux n'a pas d'impact significatif sur la dette, le coût des services rendus de la période et les intérêts.

Sensibilité de la dette et des actifs

Montant net comptabilisé (en millions d'euros)	Dette	Impact sur la charge 2019
Dette actuarielle au 31.12.2018	(233)	
Taux d'actualisation		
- 50 points de base	(23)	0,6
+ 50 points de base	21	(0,8)
Taux d'inflation		
- 50 points de base	15	(0,8)
+ 50 points de base	(17)	0,8
Valeur des actifs		
Effet d'une diminution de 10%	NS	(0,4)
Effet d'une augmentation de 10%	NS	0,4

NS = non significatif

Catégories d'actifs

Catégories d'actifs	31.12.2018		31.12.2017	
	% actif	Taux de rendement ⁽¹⁾	% actif	Taux de rendement ⁽¹⁾
Actions	38,45%		38,74%	
Obligations	48,52%		46,61%	
Immobilier	0,73%		0,32%	
Disponibilités	0,87%		1,12%	
Actifs détenus par des compagnies d'assurance	10,51%		12,30%	
Autres	0,92%		0,91%	
TOTAL	100,00%	2,39%	100,00%	2,16%

(1) En application de la norme IAS19 révisée à compter du 1er janvier 2013, le taux d'actualisation de la dette actuarielle est retenu pour déterminer les produits financiers des placements.

Echéancier estimé des versements sur les cinq prochaines années au titre des régimes à prestations définies est le suivant :

(en millions d'euros)	Retraite et maladie
2019	6
2020	6
2021	7
2022	7
2023	7
TOTAL	33

5.2.18. Plans d'actions gratuites et de performance

Le 29 janvier 2014, le Conseil d'Administration de Havas SA avait décidé de l'attribution d'un plan d'actions de performance au profit de salariés et de mandataires sociaux de Havas SA et de ses filiales françaises et étrangères. L'attribution représentait 2 465 000 actions Havas sur une autorisation de 2 500 000 actions nouvelles par voie d'augmentation de capital. Aucune action de performance n'avait été octroyée au dirigeant mandataire social de Havas SA. Le plan du 29 janvier 2014 est arrivé à échéance le 29 avril 2018 et a donné lieu à la création de 870 000 actions nouvelles HAVaAS SA.

Le 19 janvier 2015, le Conseil d'Administration avait attribué un deuxième plan de 2 420 000 d'actions de performance selon les mêmes modalités que celui du 29 janvier 2014.

Le 19 mars 2015, dans le cadre de cette même autorisation consentie par l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 juin 2013, le Conseil d'Administration avait attribué 70 000 actions de performance à Monsieur Yannick Bolloré.

Le 27 août 2015, le Conseil d'Administration avait octroyé un plan de 120 200 actions gratuites à l'ensemble des salariés des sociétés françaises. Finalement, 119 960 actions étaient attribuées.

Le 10 mai 2016, le Conseil d'Administration avait attribué trois plans d'actions pour un nombre total de 2 784 000 actions gratuites et de performance au bénéfice des grands cadres salariés et dirigeants français et étrangers du Groupe, dont 90 000 actions pour le Président-Directeur Général (PDG).

Le 21 juillet 2016, le Conseil d'Administration avait octroyé une enveloppe de 148 500 actions gratuites à l'ensemble des salariés des sociétés françaises. Finalement, 147 960 actions ont été allouées.

Le 28 février 2017, le Conseil d'Administration a décidé de l'attribution d'un plan d'actions gratuites au profit de « grands cadres » salariés français ou étranger du Groupe Havas dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 10 mai 2016. L'attribution représente une enveloppe de 1 700 000 actions Havas.

Le 17 mai 2018, Vivendi a attribué à des salariés et dirigeants 1 632 000 actions de performance, dont 400 000 aux salariés du Groupe Havas. Au 17 mai 2018, le cours de l'action s'établissait à 23,03 euros, et le taux de dividendes était estimé à 1,95 %. Après prise en compte du coût lié à la période de conservation des actions (définie infra), le coût de l'incessibilité s'établit à 8,1 % du cours de l'action au 17 mai 2018. En conséquence, la juste valeur de l'action de performance attribuée est estimée à 19,85 euros.

Par ailleurs, suite à la prise de contrôle d'Havas par Vivendi le 3 juillet 2017, et à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire (OPR/RO) portant sur les actions Havas initiée par Vivendi le 29 novembre 2017, conduisant à priver les actions Havas de toute liquidité, le Conseil de d'Administration d'Havas a décidé que ces actions gratuites et de performance seraient remplacées par des actions de Vivendi, selon une parité d'échange de 0,44 action Vivendi pour une action Havas.

Toutefois, il a été individuellement proposé à l'ensemble des titulaires d'actions gratuites et de performance de se voir attribuer les actions gratuites et de performance Havas dont ils étaient initialement attributaires, sous réserve d'avoir conclu avec Vivendi des contrats de liquidité qui s'est composé :

- d'une option de vente, permettant aux titulaires de céder à Vivendi leurs actions gratuites et de performance Havas dans un délai de trente jours calendaires à compter du premier jour ouvré suivant la date d'attribution définitive de leurs actions gratuites et de performance Havas ; et
- d'une option d'achat, permettant à Vivendi d'acquérir les actions gratuites et de performance Havas concernées dans les quinze jours calendaires suivant l'expiration de la période d'exercice de l'option de vente susvisée.

Le prix d'exercice de ces options correspond à la contrepartie en numéraire, pour une action Havas, de la valeur de marché de 0,44 action Vivendi calculée sur la base de la moyenne, pondérée par les volumes d'échanges quotidiens sur le marché réglementé d'Euronext Paris, des cours de bourse de l'action Vivendi sur Euronext Paris pendant les dix jours de négociation précédant la date d'attribution définitive des actions gratuites et de performance Havas. Par dérogation, compte tenu de la proximité de l'échéance de la date d'acquisition applicable au plan du 29 janvier 2014 (à savoir le 29 avril 2018), ce prix d'exercice correspondait au prix de l'offre, soit 9,25 euros, pour les attributaires de ce plan.

Les caractéristiques des plans d'actions gratuites et de performance s'établissent comme suit :

Plan Havas

Date d'octroi	29.01.14	19.01.15	19.03.15	27.08.15	10.05.16	21.07.16	28.02.17	Total
Nombre d'actions octroyées	2 465 000	2 420 000	70 000	119 960	2 784 000	148 080	1 699 000	
Prix de marché de l'action à la date d'octroi en euros	5,76	6,56	7,41	7,26	7,21	7,31	8,14	
Juste valeur d'une action en euros	5,10	5,89	6,74	6,59	6,49-6,70	6,51	7,54	
Taux de dividende	2,43%	1,98%	1,75%	1,79%	2,08%	2,05%	2,21%	
Taux sans risque	0,90%	0,18%	0,18%	0,18%	0,00%	0,00%	0,00%	
Durée d'acquisition des droits en mois	51	51	51	51	36-48	48	36	
Durée de conservation	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	
Nombre d'actions gratuites et de performance au 31.12.17	1 750 000	1 922 000	70 000	81 560	2 317 000	110 320	1 682 000	7 932 880
Annulations 2018	(31 000)	(114 000)		(12 880)	(105 000)	(20 200)	(64 000)	(347 080)
Exercées en 2018	(1 719 000)							(1 719 000)
Nombre d'actions gratuites et de performance au 31.12.18	0	1 808 000	70 000	68 680	2 212 000	90 120	1 618 000	5 866 800

Plan Vivendi

Date d'octroi	17.05.18	Total
Nombre d'actions octroyées	418 000	
Prix de marché de l'action à la date d'octroi en euros	23,03	
Juste valeur d'une action en euros	19,85	
Taux de dividende	1,95%	
Taux sans risque	0,00%	
Durée d'acquisition des droits en mois	36	
Durée de conservation	(8)	
Nombre d'actions gratuites et de performance au 31.12.17		
Attributions 2018	418 000	418 000
Annulations 2018	(2 500)	(2 500)
Nombre d'actions gratuites et de performance au 31.12.18	415 500	415 500

(1) Aucune à l'issue de la période d'acquisition, soit le 29 avril 2018.

(2) Aucune à l'issue de la période d'acquisition, soit le 29 avril 2019.

(3) Au moins 20% des actions de performance attribuées doivent être conservées jusqu'à la fin des fonctions du bénéficiaire.

(4) Aucune à l'issue de la période d'acquisition, soit le 27 novembre 2019.

(5) Aucune à l'issue des périodes d'acquisition, soit le 10 mai 2019 et le 10 mai 2020 ; le PDG conservera 20% des actions jusqu'à la fin de ses fonctions.

(6) Aucune à l'issue de la période d'acquisition, soit le 21 juillet 2020.

(7) Aucune à l'issue de la période d'acquisition, soit le 27 février 2020.

(8) Les actions doivent être conservées par les bénéficiaires pendant une période complémentaire de 2 ans (période de conservation des actions).

La charge totale relative à ces plans s'élève à - 11,9 millions d'euros en 2018 (dont -1,7 millions d'euros sur le plan Vivendi du 17 mai 2018) comparée à - 10,0 millions d'euros en 2017.

Le plan vivendi comporte des objectifs de performance détaillés dans la note 18.1.1 du rapport financier Vivendi publié le 14 février 2019.

5.2.19. Plans sur actions Havas SA

Tous les plans de stock-options ont été exercés à fin 2014.

5.2.20. Impôts différés

Principales composantes de la charge d'impôt

(en millions d'euros)	2018	2017
Charge d'impôt exigible	93	71
Charge / (produit) d'impôt différé	10	62
TOTAL CHARGE D'IMPOT	103	133

La dégradation du taux effectif d'impôt entre 2017 et 2018 s'explique principalement par :

- Le choix d'une base non élargie pour l'ex groupe d'intégration fiscale Havas. En effet, depuis le 1er janvier 2018, seul Havas SA peut utiliser les 633,9 millions d'euros de reports déficitaires accumulés. Par conséquent, une dépréciation d'impôt différé actif cumulée de 189,7 millions d'euros a été enregistrée au 31 décembre 2018 dont 38,2 millions d'euros sur l'exercice. Par ailleurs, la baisse du taux d'impôt en France impacte les impôts différés actifs à hauteur de 15,7 millions d'euros.
- La fin de l'intégration fiscale d'Havas : à fin décembre 2018, une charge d'impôt de 31,5 millions d'euros a été enregistrée vis-à-vis de Vivendi, sans utilisation des reports déficitaires soit un surcoût de 15,8 millions d'euros.
- La non-activation des pertes des filiales françaises (jusqu'à lors intégrées fiscalement) à hauteur de 7,7 millions d'euros d'impôt.

Réconciliation entre charge d'impôt théorique et charge d'impôt réelle

Montants (en millions d'euros)	2018	2017
Résultat des sociétés intégrées (hors MEE ⁽¹⁾)	189	175
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	65	60
Effet impôt des charges non déductibles et produits non imposables	32	31
Variation des impôts différés non reconnus	11	75
Effet des taux d'impôts différés (2)	(5)	(33)
CHARGE D'IMPOT REELLE	103	133

⁽¹⁾ : sociétés consolidées par mise en équivalence.

⁽²⁾ : la baisse du taux d'impôt intervenue en fin d'exercice aux USA a généré une économie de 25,3 millions d'euros sur l'impôt 2017.

Impôts différés par nature

(en millions d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Déficits fiscaux reportables	272	314
Différences temporaires		
- avantages post-emploi	23	31
- amortissements	5	8
- provisions et autres	81	63
- amortissements déductibles des écarts d'acquisition	(54)	(54)
- autres	(79)	(71)
Impôts différés non reconnus	(249)	(261)
IMPOTS DIFFERES NETS AU BILAN	(1)	30

Echéancier estimé de l'utilisation des déficits fiscaux reportables

(en millions d'euros)	31.12.2018
2019	28
2020	13
2021	19
Au-delà de 2022	840
TOTAL DEFICITS REPORTABLES	900

Le Groupe a procédé à une analyse des impôts différés actifs en fonction de la situation de chaque filiale ou groupe fiscal et des règles fiscales qui leur sont applicables.

Une période de trois ans est généralement retenue pour apprécier la probabilité de recouvrement de ces actifs d'impôts différés.

Cette analyse du caractère recouvrable est basée sur les dernières données budgétaires disponibles amendées des retraitements fiscaux déterminés par la Direction Fiscale du Groupe. Chaque année, les prévisions d'utilisation sont rapprochées de la réalisation constatée. Si besoin est, des ajustements sont apportés en conséquence, comme la prise en compte du contexte difficile du secteur de la publicité dans son ensemble ainsi que de l'émergence de nouveaux concurrents.

En 2018, 249,0 millions d'euros d'actifs d'impôt n'ont pas été constatés (dont 198,3 millions d'euros en France, 8,2 millions d'euros en Allemagne et 8,3 millions d'euros en Belgique), comparés aux 261,0 millions d'euros (dont 201,2 millions d'euros en France, 8,2 millions d'euros en Allemagne et 9,8 millions d'euros en Belgique) au 31 décembre 2017. Les reports déficitaires en Belgique concernent des entités sans activité opérationnelle.

Lors de l'établissement des prévisions de recouvrabilité des impôts différés, le Groupe Havas ajuste au mieux le niveau des impôts différés actifs par rapport à l'instabilité fiscale de certains pays européens et à l'évolution des résultats fiscaux.

L'essentiel des déficits fiscaux est reportable indéfiniment notamment en France, en Allemagne et en Belgique, pour un total représentant 86% des déficits cumulés à fin 2018 et 86% à fin 2017.

5.2.21. Autres créditeurs

(en millions d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Avances et acomptes reçus sur commandes	221	182
Dettes sociales (hors bonus)	100	95
Clients - avoirs à établir	81	90
Dettes fiscales	30	31
Autres dettes	840	902
Produits constatés d'avance	117	115
TOTAL	1 389	1 415

5.2.22. Charges de personnel

(en millions d'euros)	2018	2017
Rémunérations et charges diverses	(1 385)	(1 432)
TOTAL	(1 385)	(1 432)

Effectifs moyens des entités consolidées par Intégration globale	19 730	19 753
---	---------------	---------------

L'article 66 de loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 de finances rectificative pour 2012 a créé le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). A ce titre, un produit de 3,6 millions d'euros est comptabilisé en 2018, comparés à 4,8 millions d'euros en 2017, en diminution des charges de personnel conformément à la note d'information du 28 février 2013 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

5.2.23. Autres charges et produits d'exploitation, Dotations aux amortissements

(en millions d'euros)	2018	2017
Charges	(609)	(654)
Dotations aux amortissements	(46)	(50)
Autres charges	(563)	(604)
Produits	57	79
Autres produits	57	79
TOTAL	(552)	(575)

5.2.24. Autres charges et produits opérationnels

(en millions d'euros)	2018	2017
Autres charges opérationnelles	(39)	(37)
Révision des compléments de prix d'acquisition	(6)	(12)
Restructuration, risques commerciaux, locaux	(33)	(25)
Autres produits opérationnels	8	5
Révision des compléments de prix d'acquisition	6	5
Reprise de provisions pour risques	2	
TOTAL	(31)	(32)

Les coûts de restructuration et risques commerciaux comprennent notamment des coûts de rationalisation de structures, et la couverture de certains litiges significatifs.

Les coûts de restructuration et risques commerciaux s'élèvent au total à -32,6 millions d'euros en 2018. Ils comportent -20,2 millions d'euros de restructuring (principalement en France, Espagne, Australie), -4,6 millions d'euros de provisions pour locaux à Londres, et -6,8 millions d'euros de provisions litiges et audits clients.

Ils s'élevaient à -24,6 millions d'euros en 2017. L'emménagement dans le Havas Village de Londres avait occasionné des surcoûts de -5,5 millions d'euros au titre de l'amortissement accéléré des immobilisations abandonnées et des loyers résiduels des anciens locaux. L'impact de la restructuration des agences au Brésil, aux Etats-Unis, en Europe et en Chine avait représenté -19,1 millions d'euros.

Les tests de dépréciation réalisés sur les écarts d'acquisition en 2017 et 2018 n'ont pas démontré de perte de valeur.

Les autres produits et charges opérationnels représentent essentiellement les ajustements des compléments de prix sur acquisitions de titres, en application de la norme IFRS 3R.

5.2.25. Secteurs opérationnels

Toutes les activités du Groupe présentent les mêmes caractéristiques. Elles sont complémentaires et fonctionnent selon le même modèle économique. L'organisation opérationnelle du Groupe s'oriente depuis plusieurs années vers une offre globale à chaque client du Groupe, offre comprenant notamment les activités de publicité traditionnelle, les médias et le digital.

Le reporting interne présente ainsi une analyse par zone géographique intégrant les différentes activités, et permettant une comparabilité dans le temps. Le périmètre opérationnel de ces activités est adapté en fonction des évolutions managériales et des synergies attendues.

Les secteurs opérationnels sont constants sur les deux périodes comparatives.

2018

(en millions d'euros)	France	Europe	Grande-Bretagne	Amérique du Nord	Apac et Afrique (1)	Latam (2)	Eliminations	Total
Rubriques du compte de résultat								
Revenu IFRS15								
Revenu externe	486	442	274	784	203	133	(3)	2 319
Revenu intra-secteur	11		1	2	2		(16)	
Total revenu IFRS15	497	442	275	786	205	133	(19)	2 319
Marge brute	439	410	261	768	194	126	(3)	2 195
Résultat opérationnel courant	59	30	40	114		5	10	258
Autres produits et charges opérationnels	(11)	(4)	(12)	(3)	(1)			(31)
Dotations aux amortissements	(14)	(8)	(5)	(12)	(3)	(4)		(46)
Rubriques du bilan								
Actif								
Ecart d'acquisition	294	644	206	629	118	49		1 940
Immobilisations incorporelles et corporelles	197	32	43	78	7	12		369
Titres mis en équivalence			2	2				4
Autres actifs opérationnels	871	961	308	581	367	318	(437)	2 969
Passif								
Dettes sur rachat d'intérêts minoritaires et compléments de prix	43	24	30	45	2		(1)	143
Provisions pour retraites	60	7	12		1	3		83
Autres passifs opérationnels	1 121	792	385	994	410	299	(441)	3 560
Investissements								
Immobilisations incorporelles et corporelles	9	11	4	6	3	5		38

(1) Asie-Pacifique, le Moyen-Orient et Afrique.

(2) Amérique latine.

2017

(en millions d'euros)	France	Europe	Grande-Bretagne	Amérique du Nord	Apac et Afrique	Latam	Eliminations	Total
Rubriques du compte de résultat								
Revenu IFRS15								
Revenu externe	494	449	281	804	205	143	(3)	2 373
Revenu intra-secteur	11	1		3			(15)	
Total revenu IFRS15	505	450	281	807	205	143	(18)	2 373
Marge brute	453	419	267	789	195	140	(3)	2 260
Résultat opérationnel courant	78	52	23	111	(2)	(13)	5	254
Autres produits et charges opérationnels	2	(8)	(8)	(14)	(2)	(2)		(32)
Dotations aux amortissements	(14)	(9)	(5)	(14)	(4)	(4)		(50)
Rubriques du bilan								
Actif								
Ecart d'acquisition	285	613	223	589	118	50		1 878
Immobilisations incorporelles et corporelles	203	31	45	80	7	12		378
Titres mis en équivalence			2	3				5
Autres actifs opérationnels	919	1 073	305	522	352	338	(465)	3 044
Passif								
Dettes sur rachat d'intérêts minoritaires et compléments de prix	53	30	37	44	1		(1)	164
Provisions pour retraites	69	7	24		1	3		104
Autres passifs opérationnels	1 211	889	406	859	373	331	(465)	3 604
Investissements								
Immobilisations incorporelles et corporelles	10	9	23	8	3	4		57

5.2.26. Résultat financier

Le résultat financier des exercices 2018 et 2017 se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	2018	2017*
Produits de trésorerie	6	6
Coût de l'endettement	(19)	(22)
. emprunts obligataires	(10)	(11)
. Autres	(9)	(11)
Autres charges et produits financiers	(13)	(19)
Intérêt sur la dette actuarielle	(2)	(2)
Pertes et gains de change	(1)	(16)
Autres	(10)	(1)
RESULTAT FINANCIER	(26)	(35)

* Dans cadre de l'harmonisation des méthodes comptables avec Vivendi, les frais d'acquisition de titres et les plus ou moins values de cession de titres sont reclassés des "Autres charges opérationnelles" en "Autres charges et produits financiers".

5.2.27. Résultats par action

	2018	2017
Résultat net, part du Groupe (en millions d'euros)	75	26
Nombre d'actions moyen en circulation (en milliers)	-	421 533
Nombre d'actions au 31 décembre 2018 (en milliers)	423 926	
Résultat net, part du Groupe, par action de base (en euro)	0,18	0,06

Depuis fin 2015, il n'y a plus d'options de souscription ou d'achat d'actions et de BSAAR.

Le nombre d'actions gratuites et de performance Havas attribuées s'élève à 5 866 800 et 7 932 880 respectivement aux 31 décembre 2018 et 2017.

5.2.28. Informations relatives aux parties liées

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des opérations réalisées en 2017 et 2018 avec les parties liées hors Vivendi :

(en millions d'euros)	2018	2017
Créances d'exploitation	3,3	15,9
<i>dont Rodés</i>		
<i>dont Bolloré</i>	3,3	15,9
Dettes d'exploitation (1)	1,6	1,5
<i>dont Rodés</i>	0,1	0,2
<i>dont Bolloré</i>	1,5	1,3
Produits d'exploitation	7,9	6,8
<i>dont Rodés</i>		
<i>dont Bolloré</i>	7,9	6,8
Charges d'exploitation	(4,1)	(7,3)
<i>dont Rodés</i>	(0,2)	(2,6)
<i>dont Bolloré</i>	(3,9)	(4,7)

(1) Les dettes mandat, sans effet sur le résultat, ne sont pas incluses dans le tableau ci-dessus. Elles représentent un montant total de 1 million d'euros et 1,2 million d'euros aux 31 décembre 2018 et 2017.

MEDIA PLANNING GROUP et ses filiales ont conclu différents accords avec les membres de la famille d'Alfonso Rodés Vilà, Directeur Général Adjoint non statutaire de Havas et Chief Executive Officer de Havas Media, ou avec des entités qu'ils contrôlent. Ces accords portent notamment sur de l'achat d'espace, des services publicitaires et administratifs.

Les opérations courantes avec les parties liées à la famille Rodés génèrent essentiellement des charges estimées à 0,2 millions d'euros et 2,6 millions d'euros, respectivement, en 2018 et 2017.

Certaines filiales du Groupe Havas ont réalisé des prestations opérationnelles pour des sociétés du Groupe Bolloré à des conditions de marché, représentant d'une part, des charges d'exploitation d'environ 3,9 millions d'euros et 4,7 millions d'euros, respectivement en 2018 et 2017, et d'autre part, des produits d'exploitation d'environ 7,9 millions d'euros et 6,8 millions d'euros, respectivement, en 2018 et 2017.

Rémunération des mandataires sociaux

(en millions d'euros)	2018	2017
Rémunération brute comprenant les avantages en nature	4	4
TOTAL CHARGES DE L'EXERCICE	4	4
Engagements de retraite et avantages similaires cumulés en fin d'exercice		
Nombre d'options, d'actions gratuites et de performance Havas	350 320	442 320
<i>Plans d'actions gratuites et de performance</i>		
2014		76 000
2015	140 160	146 160
2016	160 160	166 160
2017	50 000	54 000
Attributions des actions gratuites et/ou de performance au cours de l'exercice (*)		54 000

(*) Le plan Vivendi de 2018 n'a pas été pris en compte

Vivendi

Certaines filiales du Groupe Havas ont également réalisé, à des conditions de marché, des prestations opérationnelles pour Vivendi et ses filiales. S'agissant du Groupe Canal+, dans le cadre de leurs campagnes publicitaires, les clients du Groupe Havas ont réalisé par l'entremise des agences médias, des achats chez Groupe Canal+ pour un montant global de 52 millions d'euros et 57 millions d'euros, respectivement en 2018 et 2017; dans le cadre de ses campagnes pour promouvoir ses marques Canal+, Canalsat et Canalplay, Groupe Canal+ a réalisé des achats médias auprès des principaux médias par l'entremise du Groupe Havas et de ses agences pour 76 millions d'euros et 80 millions d'euros, respectivement, en 2018 et 2017; des prestations média et de production, droits de diffusion et honoraires ont été réalisés par le Groupe Havas et ses filiales pour 28 millions d'euros, en 2018 et 2017; le Groupe Havas et ses filiales ont conçu et réalisé des campagnes pour Groupe Canal+ pour 9 millions d'euros et 11 millions d'euros, respectivement, en 2018 et 2017.

S'agissant du Groupe Vivendi (hors Canal Plus) :

- Certaines filiales du Groupe Havas ont effectué des opérations avec des sociétés du Groupe Universal Music Group (UMG) représentant des charges d'exploitation d'environ 3,1 millions en 2018 et 3,2 millions en 2017 et des produits d'exploitation d'environ 4,5 millions en 2018 et 15 millions d'euros en 2017 ;

- S'agissant de Vivendi (hors Canal Plus et UMG) le Groupe Havas et ses filiales ont notamment réalisé des prestations et des créations audiovisuelles pour des filiales de Vivendi spécialisées dans la production de séries digitales courtes. L'ensemble des prestations s'élève à 2,9 millions d'euros en 2018 et 3,6 millions d'euros en 2017.

Par ailleurs, suite à la prise de contrôle de Havas par Vivendi le 3 juillet 2017, un contrat de gestion de trésorerie de groupe a été signé entre Vivendi et Havas à cette même date. Ce contrat a été mis en œuvre après le retrait obligatoire de la cotation de Havas. Les dépôts sont rémunérés sur la base d'un taux de référence + marge. Au 31 décembre 2018, Havas SA n'a aucun dépôt à vue chez Vivendi.

5.2.29. Obligations contractuelles et engagements hors bilan

Le Groupe n'a pas pris d'engagements significatifs au cours de l'exercice 2018.

Garanties, cautions, sûretés réelles

Au 31 décembre 2018, Havas n'a consenti aucune sûreté réelle.

Ventilation par échéance des obligations contractuelles au 31 décembre 2018

(en millions d'euros)	Total 31.12.2017	Total 31.12.2018	2019	2020	2021	2022	2023	Après 2023
Comptabilisées								
Emprunts obligataires	498	399		399				
Emprunts auprès des établissements de crédit	22	12	12					
Autres dettes financières (hors coupon et juste valeur de swaps)	15	11	8	2	1			
Compléments de prix (<i>Earn-out</i>) ⁽¹⁾	47	39	16	19	1	3		
Rachat de minoritaires (<i>Buy-out</i>) ⁽²⁾	116	102	15	32	19	7	16	13
Dettes sur acquisitions d'immobilisations financières	1	2		2				
Non comptabilisées								
Contrats de location simple ⁽³⁾	677	769	116	103	94	89	85	282
Indemnités au titre des clauses de conscience ⁽⁴⁾	3	3	3					
TOTAL	1 379	1 337	170	557	115	99	101	295

Ventilation par échéance des autres engagements hors bilan au 31 décembre 2018

(en millions d'euros)	Total 31.12.2017	Total 31.12.2018	2019	2020	2021	2022	2023	Après 2023
Engagements donnés sur opérations de périmètre								
Rachat de majoritaire et prises de participations ⁽⁵⁾	22	33				33		
TOTAL	22	33				33		
Engagements donnés sur activités opérationnelles								
Garanties sur achat d'espace publicitaire ⁽⁶⁾	40	47	25	6		4		12
Autres engagements ⁽⁷⁾	16	24	1	5				18
TOTAL	56	71	26	11		4		30
Engagements reçus sur activités de financement								
Lignes de crédit confirmées non tirées ⁽⁸⁾	597	600	90	330	30		150	
TOTAL	597	600	90	330	30		150	

(1) Comme indiqué en note 5.1.4.27, des contrats sur compléments de prix sont généralement mis en place lors de l'acquisition de sociétés. Ceux-ci sont comptabilisés dès lors que les versements sont probables et que les montants peuvent être mesurés de façon fiable (cf note 5.2.14).

(2) Le Groupe a conclu des accords (contrats de « buy-out ») avec des actionnaires minoritaires de sociétés consolidées, par lesquels le Groupe leur consent des options de vente de leurs actions à certaines échéances, à des prix déterminés par des formules représentatives des pratiques du marché. Ces accords, conclus à des conditions de marché, sont destinés à asseoir sur le long terme le partenariat financier avec le manager actionnaire devenu actionnaire minoritaire. Ils concernent la plupart des sociétés dont le Groupe ne détient pas 100 %. Les contrats de « buy-out » exerçables avant le 31 décembre 2019 sont présentés en 2019.

(3) Le montant des engagements liés aux contrats de location simple correspond aux loyers à payer sur la durée du bail.

(4) Suite à la nomination de Fernando Rodés Vilà en tant que Directeur Général de Havas, et la fin de son mandat de Directeur Général de Media Planning Group SA, les clauses de conscience liées à ses fonctions de Directeur Général de Media Planning Group SA étaient caduques le 28 mai 2007. Sa démission du poste de Directeur Général de Havas SA en 2011 n'affecte pas les clauses liées au changement significatif de l'actionariat de Media Planning Group SA. Au 31 décembre 2017, un seul manager bénéficie encore de cette clause qui prévoit des indemnités égales à celles dues en cas de licenciement. Dans le cas où elle serait exercée, le montant total serait de 3,0 millions d'euros.

(5) Havas détient une participation non consolidée de 5,89% dans Semaris Holding (qui détient Havas Media LLC et Havas Digital LLC en Russie), le groupe ADV détenant les 94,11% restants. Havas dispose d'options d'achat jusqu'à 75% dans Semaris Holding (à valeur de marché). ADV dispose d'une option de vente (à valeur de marché) de sa participation dans Semaris (échéance 2023) à Havas. La valeur actualisée de cette option de vente est estimée à 32 millions d'euros. Havas détient une participation de 51% dans Baltic Media Holding, accompagnée d'un possible complément de prix en fonction de la performance de la société (valeur actualisée de euro 4,7 millions d'euros). Havas dispose d'une option d'achat et le vendeur HC One d'une option de vente sur les autres 49% restants dont la valeur actualisée s'élève à euro 12,8 millions d'euros.

(6) Dans certains pays, il arrive que des achats d'espaces publicitaires soient couverts par des garanties octroyées par Havas.

(7) Dans le cadre du régime de retraite à prestations définies mis en place dans deux filiales du Groupe au Royaume-Uni, Havas s'engage à combler toute insuffisance des actifs placés dans les fonds de pension pour un montant maximal de 22,7 millions d'euros. Au 31 décembre 2018, une provision à ce titre est comptabilisée au bilan pour 12,0 millions d'euros, comparés à 24,3 millions d'euros au 31 décembre 2017. Havas a également consenti une contre-garantie de 13,3 millions d'euros au titre de la caution fiscale dont bénéficient ses filiales.

(8) Au 31 décembre 2018, le total des lignes de crédit confirmées non tirées reçues des établissements de crédit s'élève à 600,0 millions d'euros dont 360,0 millions d'euros sont à moyen terme. Le Groupe dispose, par ailleurs, de lignes de crédit non tirées, non confirmées pour un montant total de 280,7 millions d'euros qui n'est pas inclus dans le tableau ci-dessus. La plupart des lignes de crédit accordées aux filiales du Groupe fait l'objet de garanties consenties par Havas SA.

Le Groupe n'a pas connaissance d'autres engagements hors bilan significatifs ou qui pourraient le devenir dans le futur, en dehors de ceux mentionnés ci-dessus.

5.2.30. Instruments financiers

Le tableau ci-dessous présente une comparaison, par catégorie, des justes valeurs de tous les instruments financiers du Groupe :

(en millions d'euros)	31.12.18	Courant	Non courant	31.12.17	Courant	Non courant
Actifs financiers	IFRS9			IFRS9		
	20	20		13	13	
Actifs évalués à la juste valeur par OCI non recyclables - Courant (1)						
Participations non cotées - Niveau 2	20	20		13	13	
	5	5		1	1	
Actifs Financiers évalués à la juste valeur par résultat						
Mise à la fair value dérivés - Actif < 1 an Par OCI - Niveau 1	3	3				
VMP - Equivalents de trésorerie - Niveau 1	2	2		1	1	
	3 484	3 474	10	3 666	3 655	11
Actifs Financiers comptabilisés au coût amorti						
Trésorerie et équivalents de trésorerie - Niveau 2	566	566		669	669	
Clients - Niveau 2	2 259	2 259		2 268	2 268	
Autres débiteurs - Niveau 2	640	640		712	712	
Autres actifs financiers courants - Niveau 2	9	9		6	6	
Autres actifs financiers non courants - Niveau 2	10		10	11		11
TOTAL	3 509	3 499	10	3 680	3 669	11

(1) Ces actifs correspondent aux participations cotées (niveau 1) et participations non cotées (niveau 2) que Havas a choisi de classer dans la rubrique de juste valeur par le biais des autres éléments non recyclables du résultat global. Ces actifs financiers étaient classés en actifs financiers disponibles à la vente jusqu'au 31 décembre 2017.

(2) Correspondent au 31 décembre 2017 aux participations reclassées en juste valeur par les autres éléments non recyclables du résultat global à partir du 1er janvier 2018 dans le cadre de l'entrée en vigueur de la norme IFRS9.

Le niveau 1 correspond à une valorisation des actifs et des passifs financiers à la valeur de marché, alors que le niveau 2 est basé sur un modèle prenant en compte des données observables.

VMP = Valeurs Mobilières de Placement

(en millions d'euros)	31.12.2018	Courant	Non courant	31.12.2017	Courant	Non courant
Passifs Financiers	IFRS9			IFRS9		
Passifs Financiers évalués à la juste valeur par résultat						
Mise à la fair value dérivés - Passif < 1 an Par OCI - Niveau 1	1	1		(1)	(1)	
	1	1		(1)	(1)	
Passifs Financiers comptabilisés au coût amorti						
Découverts bancaires - Niveau 2	3 925	3 517	408	4 095	3 689	406
Dettes Fournisseurs - Niveau 2	1	1		4	4	
Autres crédettes - Niveau 2	2 100	2 100		2 125	2 125	
Autres passifs courants - Niveau 2	1 389	1 389		1 415	1 415	
Autres passifs non courants. - Niveau 2	7	7		15	15	
Emprunts et dettes financières (-1 an) - Niveau 2	6		6		(1)	1
Emprunts et dettes financières Long Terme - Niveau 2	20	20		131	131	
	402		402	405		405
TOTAL	3 926	3 518	408	4 094	3 688	406

Tableau de transition

Retraitements des chiffres comparatifs

Nonobstant l'exigence générale d'appliquer la norme IFRS 9 de façon rétrospective, la norme n'impose pas de retraiter les chiffres publiés au titre des exercices précédents. Toute différence entre les anciennes valeurs comptables publiées conformément à IAS 39 et les nouvelles valeurs comptables d'ouverture de la période correspondant à la première application d'IFRS 9 est comptabilisée dans le solde d'ouverture des réserves de consolidation. Les impacts de la transition sur le report à nouveau, sur les valeurs comptables au bilan et les capitaux propres résultant des changements des critères de classification et d'évaluation sont présentées ci-dessous :

A/. Impacts sur les réserves de consolidation

L'impact total sur les réserves de consolidation lié au nouveaux critères de classement et d'évaluation des instruments financiers au 1er janvier 2018 est le suivant :

(en millions d'euros)	Note	1er janvier 2018
Clôture des réserves de consolidation - IAS 39		
Augmentation des provisions pour risque de crédit sur les créances commerciales		(9)
Ouverture des réserves de consolidation - IFRS 9		(9)

B/. Impacts sur la classification des actifs financiers

Havas a effectué une analyse des intentions de gestion et des caractéristiques des actifs financiers détenus par le groupe à la date de la première application d'IFRS9 (1er janvier 2018). La transition a eu les impacts ci-dessous sur les soldes au bilan par catégorie d'actif :

Actifs financiers - 1er janvier 2018

(en millions d'euros)	FV P&L	FV OCI		Actifs disponibles à la vente	Coût amorti	Total
		recyclables	non recyclables			
Actifs financiers						
Solde de clôture - IAS 39				13	3 675	3 688
Reclassement des obligations convertible du coût amorti à la juste valeur par résultat	1				(1)	
Reclassement des participations cotées et non cotées des actifs disponibles à la vente à la juste valeur par les autres éléments non recyclables du résultat global			13	(13)		
Solde d'ouverture - IFRS 9	1		13		3 674	3 688

Passifs financiers - 1er janvier 2018

Les catégories de classification et d'évaluation applicables chez Havas n'ont pas changé du fait de l'application d'IFRS9

(en millions d'euros)	FV P&L	Coût amorti	Total
Passifs financiers			
Solde de clôture - IAS 39		4 094	4 094
Reclassement des obligations convertible du coût amorti à la juste valeur par résultat	(1)	1	
Solde d'ouverture - IFRS 9	(1)	4 095	4 094

C/. Impacts sur les capitaux propres

L'impact de ces changements sur les capitaux propres de la société est le suivant :

(en millions d'euros)	Effet sur les réserves d'AFS	Effet sur les réserves de FV OCI	Effet sur les réserves de consolidation	Total
Solde de clôture - IAS 39	13			13
Reclassement des participations cotées et non cotées des actifs disponibles à la vente à la juste valeur par les autres éléments non recyclables du résultat global	(13)	13		
Solde d'ouverture - IFRS 9	0	13		13

Le niveau 1 correspond à une valorisation des actifs et des passifs financiers à la valeur de marché, alors que le niveau 2 est basé sur un modèle prenant en compte des données observables.

(en millions d'euros)	31.12.17	Courant	Non courant	31.12.17	Courant	Non courant
	IFRS9			IAS39		
Actifs Financiers	13	13				
Actifs évalués à la juste valeur par OCI non recyclables - Courant (1)						
Participations non cotées - Niveau 2	13	13				
Actifs Financiers évalués à la juste valeur par résultat	1	1				
VMP - Equivalents de trésorerie - Niveau 1	1	1				
Actifs Financiers disponibles à la vente - Courant (2) **				13	13	
Participations non cotées - Niveau 2				13	13	
Actifs Financiers comptabilisés au coût amorti	3 666	3 655	11	3 675	3 664	11
Trésorerie et équivalents de trésorerie - Niveau 2	669	669		669	669	
Clients - Niveau 2	2 268	2 268		2 277	2 277	
Autres débiteurs - Niveau 2	712	712		712	712	
Autres actifs financiers courants - Niveau 2	6	6		6	6	
Autres actifs financiers non courants - Niveau 2	11		11	11		11
TOTAL	3 680	3 669	11	3 688	3 677	11

(1) Ces actifs correspondent aux participations cotées (niveau 1) et participations non cotées (niveau 2) que Havas a choisi de classer dans la rubrique de juste valeur par le biais des autres éléments non recyclables du résultat global. Ces actifs financiers étaient classés en actifs financiers disponibles à la vente jusqu'au 31 décembre 2017.

(2) Correspondent au 31 décembre 2017 aux participations reclassées en juste valeur par les autres éléments non recyclables du résultat global à partir du 1er janvier 2018 dans le cadre de l'entrée en vigueur de la norme IFRS9.

** Information à fournir uniquement la 1ère année d'application d'IFRS9 (année de transition)

Le niveau 1 correspond à une valorisation des actifs et des passifs financiers à la valeur de marché, alors que le niveau 2 est basé sur un modèle prenant en compte des données observables.

VMP = Valeurs Mobilières de Placement

(en millions d'euros)	31.12.2017	Courant	Non courant	31.12.2017	Courant	Non courant
	IFRS9			IAS39		
Passifs Financiers						
Passifs Financiers évalués à la juste valeur par résultat	(1)	(1)				
Mise à la fair value dérivés - Passif < 1 an Par OCI - Niveau 1	(1)	(1)				
Passifs Financiers comptabilisés au coût amorti	4 095	3 689	406	4 096	3 690	406
Découverts bancaires - Niveau 2	4	4		4	4	
Dettes Fournisseurs - Niveau 2	2 125	2 125		2 126	2 126	
Autres créditeurs - Niveau 2	1 415	1 415		1 415	1 415	
Autres passifs courants - Niveau 2	15	15		15	15	
Autres passifs non courants. - Niveau 2		(1)	1	1		1
Emprunts et dettes financières (-1 an) - Niveau 2	131	131		130	130	
Emprunts et dettes financières Long Terme - Niveau 2	405		405	405		405
TOTAL	4 094	3 688	406	4 096	3 690	406

5.2.31. Politiques de gestion des risques financiers

Risque de taux d'intérêt

Dans le cadre de son exploitation, le Groupe peut être exposé au risque d'évolution des taux d'intérêt. Ce risque dépend du type de taux (fixe ou variable) et du sens de la variation. A taux fixe, un placement sera affecté négativement par une hausse des taux tandis qu'un financement le sera par une baisse. Par contre, à taux variable, les situations sont inversées.

La politique du Groupe est de répartir les financements à moyen et long terme entre taux fixe et taux variable de manière relativement équilibrée afin de limiter ce risque. Dans cette optique, le Groupe pratique une politique de gestion non spéculative des taux en utilisant le cas échéant des swaps de taux.

Au 31 décembre 2018, Havas ne dispose pas de portefeuille de swaps de taux d'intérêt.

Dans le cadre de la couverture d'actifs et passifs financiers par des dérivés, les pertes et gains générés par les dérivés sont enregistrés en résultat s'il s'agit d'une couverture de juste valeur, ou en capitaux propres si cela concerne une couverture de flux futurs, dès lors que l'efficacité de la couverture est démontrée.

La politique de placement du Groupe consiste à investir les excédents de trésorerie de Havas SA et de ses filiales dans des placements à court terme en priorité auprès de contreparties bancaires de premier rang définies par le Groupe. Il s'agit des produits à taux variable ou révisable délivrant les meilleurs rendements, et répondant aux critères d'équivalents de trésorerie selon la norme IAS 7.

Au 31 décembre 2018, l'exposition nette au risque de taux par échéance se présente comme suit :

Valeurs contractuelles (en millions d'euros)	Total au 31.12.2018	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Taux fixe				
Emprunts obligataires	399		399	
Passif (actif) net à taux fixe avant couverture	399		399	
PASSIF (ACTIF) NET A TAUX FIXE APRES COUVERTURE	399		399	
Taux variable				
Emprunts bancaires	12	12		
Découverts bancaires	1	1		
Autres passifs financiers	11	9	2	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(566)	(566)		
Passif (actif) net à taux variable avant couverture	(542)	(544)	2	
PASSIF (ACTIF) NET A TAUX VARIABLE APRES COUVERTURE	(542)	(544)	2	

Les avoirs nets à taux variable, en valeur contractuelle, après gestion s'élèvent à 542 millions d'euros. Une variation de 100 points de base aurait un impact de 5,4 millions d'euros sur le résultat du Groupe avant impôt.

Risque de crédit

Le Groupe fournit des conseils et services dans le domaine de la communication à une large palette de clients opérant dans différents secteurs dans le monde. Des délais de règlement sont accordés aux clients éligibles. Le risque de concentration de crédit à un quelconque pays ou à un client en particulier étant peu important, le risque de non-recouvrement des créances est limité. Le Groupe a sélectionné en 2015 un assureur crédit de premier plan pour couvrir ses principaux risques crédit clients dans le monde.

Par ailleurs, dans le cadre de ses opérations sur les marchés financiers et bancaires, le Groupe se trouve confronté au risque de contrepartie bancaire. Celui-ci se manifeste principalement pour la gestion du risque de change, de taux d'intérêt ainsi que pour les placements et les financements. Une défaillance ou une détérioration de la situation financière d'une contrepartie aurait un impact négatif pour le Groupe du fait de la perte de placements ou des difficultés à trouver des financements futurs.

Cependant, afin de réduire au minimum ce risque, le Groupe a initié depuis 2006 un processus de rationalisation de ses relations bancaires, et privilégie des banques de premier rang. De surcroît, les placements et les financements sont répartis dans un certain nombre de ces banques sous la supervision de la Direction Générale du Groupe.

Risque de liquidité

Au 31 décembre 2018, le Groupe dispose d'une part de 566,4 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie. Ce poste est composé de disponibilités (soldes créditeurs de banques) pour 564,3 millions d'euros et de placements inférieurs à trois mois pour 2,1 million d'euros.

D'autre part, le Groupe dispose également à cette date de lignes de crédit court terme non confirmées sous forme d'autorisation de découverts bancaires et de crédit revolving non tirés pour un montant total de 280,7 millions d'euros, des lignes de crédit confirmées à court et moyen termes pour un montant total de 599,6 millions d'euros dont 330 millions d'euros à échéance 2020, 30 millions d'euros à échéance 2021, et 150 millions d'euros à échéance 2023. Par ailleurs, sur le programme d'émission de billets de trésorerie de 400,0 millions d'euros. L'enveloppe disponible au 31 décembre 2018 s'élève à 400,0 millions d'euros.

La Direction Financement et Trésorerie du Groupe a centralisé une part importante des besoins de financement par la mise en place de cash-pooling domestiques et de cash-pooling internationaux dans les principaux pays où le Groupe est implanté. Cet outil permet une centralisation de l'essentiel des soldes de trésorerie des pays clés au niveau de la société Havas pour une meilleure maîtrise des coûts de financement, ainsi qu'une optimisation des placements. Dans la mesure du possible, le cash-pooling physique, en l'occurrence le « ZBA » (*Zero Balance Account*), est privilégié par rapport au cash-pooling notionnel qui demeure l'exception. Selon ce modèle, les soldes bancaires des filiales sont compensés virtuellement par la banque de la société pivot de trésorerie domestique. Les transferts physiques des montants nets sont réalisés à la fois de manière hebdomadaire et aux dates d'arrêté comptable.

Havas dispose de disponibilités et de lignes de crédit confirmées suffisantes pour honorer les échéances à moins d'un an de la dette financière pour un montant total de 143 millions d'euros, et des dettes de « *earn-out* » et de « *buy-out* » pour un total de 32 millions d'euros. Havas ne présente pas de risque de liquidité.

Au 31 décembre 2018, la dette financière à plus d'un an au bilan s'élevait à 402,5 millions d'euros. Elle est constituée notamment de l'emprunt obligataire émis en décembre 2015. La maturité de la dette financière brute est de l'ordre de 1,9 ans.

Havas pourrait avoir besoin de refinancer une partie de sa dette existante à l'échéance si sa capacité d'autofinancement et sa trésorerie s'avéraient insuffisantes dans les années à venir pour le service de la dette existante et/ou future.

En conséquence, Havas pourrait être amené à refinancer sa dette existante et/ou future à des conditions potentiellement moins favorables que celles à ce jour, ce qui pourrait affecter de manière négative la situation financière et les résultats du Groupe.

Une défaillance de Havas à plus long terme au titre de certains de ses emprunts pourrait conduire à une accélération du remboursement de ses autres dettes.

Le Groupe ne fait pas l'objet de notations financières par les agences de notation.

Risque de change

Le Groupe, du fait de sa présence dans une cinquantaine de pays, est exposé aux fluctuations des taux de change. Les états financiers du Groupe étant libellés en euros, toute variation des cours des devises par rapport à l'euro peut avoir un impact sur les écarts de conversion des postes de bilan, les fonds propres, et le compte de résultat consolidés. Le dollar US et la livre sterling sont les deux principales devises susceptibles de générer des impacts significatifs. Suite au vote du Brexit le 23 juin 2016, Havas a opté pour le maintien de la même méthode de conversion des comptes des filiales britanniques pour la clôture 2018. A ce titre, les effets de change sont décrits dans les notes de renvoi (1) de l'Etat du résultat global, et (5) de la note 5.2.3 « Ecart d'acquisition ».

Par ailleurs, Havas effectue des opérations en Argentine. En raison d'une hyperinflation du peso argentin, le taux moyen utilisé par Havas correspond au taux de clôture en décembre 2018.

En 2018, la marge brute est réalisée à hauteur de 30,9% dans la devise euro, 42,9% dans la devise dollar US et 4,2% dans la devise livre sterling, tandis que le résultat opérationnel courant est réalisé à hauteur de 33,7% dans la devise euro, 45,9% dans la devise dollar US et 16,0% dans la devise livre sterling.

Le tableau ci-dessous résume les différents impacts d'une variation de 1% du cours du dollar US et de la livre sterling par rapport à l'euro :

(en millions d'euros)	Impact sur le résultat opérationnel					
	Impact sur la marge brute		courant		Impact sur les capitaux propres	
	Hausse de 1%	Baisse de 1%	Hausse de 1%	Baisse de 1%	Hausse de 1%	Baisse de 1%
Dollar US	9	(9)	1	(1)	5	(5)
Livre sterling	1	(1)	1	(1)	2	(2)

Sur le plan opérationnel, le Groupe est peu affecté par le risque de change. En effet, l'essentiel des opérations est effectué sur les marchés domestiques des agences. Elles sont donc libellées en devise locale. Les flux futurs en devises étrangères, notamment pour des clients globaux, font l'objet de couverture de risque de change.

Sur le plan du financement, il convient de distinguer deux niveaux :

- les prêts et emprunts intragroupe hors zone euro, y compris ceux qui résultent du fonctionnement du cash-pooling international, sont systématiquement couverts ; dans ce contexte, le risque se limite principalement à la traduction en euro des états financiers des filiales hors de la zone euro ;
- les filiales du Groupe se financent en cash-pooling domestiques, ou auprès des banques locales et en devises locales ; par conséquent, ces financements locaux n'engendrent pas de risque de change.

Les instruments dérivés utilisés dans le cadre de la couverture du risque de change sont exclusivement des instruments vanilles (change à terme « plain vanilla ») et options de change à prime nulle, généralement d'une durée de moins de trois mois. Ils sont gérés au niveau de la trésorerie centrale en priorité ou au niveau des trésoreries centralisées dans les principaux pays.

Au 31 décembre 2018, le portefeuille de couverture comprenait notamment les éléments significatifs suivants :

- achats à terme de 343,7 millions de dollars US pour une contrevaletur de 391,3 millions d'euros, dont la juste valeur totale s'élevait à 0,01 million d'euros,
- achats à terme de 100,8 millions de livres sterling pour une contrevaletur de 90,6 millions d'euros, dont la juste valeur représentait 0,01 million d'euros,
- ventes à terme de 171,5 millions de dollars hong kongais pour une contrevaletur de 19,3 millions d'euros, dont la juste valeur représentait 0,04 million d'euros
- ventes à terme de 41,0 millions de dollars australiens pour une contrevaletur de 25,9 millions d'euros, dont la juste valeur représentait 0,09 million d'euros, et
- ventes à terme de 509,0 millions de pesos mexicains pour une contrevaletur de 22,3 millions d'euros, dont la juste valeur représentait 1,4 million d'euros.

L'effet résultat de la valorisation à la juste valeur des instruments dérivés ci-dessus est compensé par la revalorisation des éléments couverts comptabilisés au bilan.

Le tableau suivant présente la ventilation de l'actif net par principales devises au 31 décembre 2018 :

(en millions d'euros)	TOTAL	Euro	Dollar US	Livre Sterling	Autres
Actifs	6 076	3 092	1 236	477	1 271
Passifs	4 390	2 147	1 060	340	843
Actif net avant gestion	1 688	945	177	137	429
Swaps de taux de change		(397)	390	91	(84)
ACTIF NET APRES GESTION	1 688	548	567	228	345

Gestion du capital

Le Groupe a pour objectif de maintenir un ratio raisonnable entre dette financière nette et capitaux propres consolidés qui se présente comme suit :

(en millions d'euros)	2018	2017
Dette financière (Trésorerie) nette	(143)	(129)
Capitaux propres consolidés	1 688	1 653
RATIO SUR DETTE FINANCIERE - (TRESORERIE) NETTE / CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	-8,5%	-7,8%

5.2.32. Risques et litiges

Dans le cours normal de leurs activités, Havas SA et ses filiales sont parties à un certain nombre de procédures judiciaires, administratives ou arbitrales. Les charges susceptibles de résulter de ces procédures font l'objet de provisions dans la mesure où elles sont considérées comme probables et quantifiables. Les montants provisionnés à ce titre ont fait l'objet d'une appréciation du risque au cas par cas (cf. note 5.2.16).

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, actuellement en suspens, dont la Société pourrait être menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Litiges fiscaux

Précompte

En 2003, Havas SA a réclamé par voie contentieuse le remboursement du précompte mobilier acquitté par la Société entre 2000 et 2002 sur la redistribution de dividendes de source européenne.

Dans le cadre de ce contentieux opposant Havas SA à l'Etat français, les tribunaux administratifs ont prononcé en 2008 la restitution d'un montant de 33,5 millions d'euros à Havas SA, montant équivalent au précompte mobilier payé au titre des années 2000 à 2002, majoré de 8,5 millions d'euros d'intérêts moratoires dus par le Trésor public.

L'Etat français a fait appel des jugements des tribunaux précités.

Par décision du Conseil d'Etat en date du 13 novembre 2013, l'affaire a été renvoyée devant la Cour Administrative d'Appel de Paris.

Le 23 mai 2014, la Cour Administrative d'Appel de Paris a annulé les jugements du Tribunal de Montreuil du 10 juillet 2008 ainsi que celui rendu par le Tribunal Administratif de Paris du 14 octobre 2008.

Les impositions ont été rétablies pour l'intégralité des sommes initialement restituées assorties des intérêts moratoires, en date du 21 juillet 2014 pour le précompte acquitté au titre de l'exercice 2002 et en date du 15 septembre 2014 pour les précomptes acquittés au titre des exercices 2000 et 2001.

La Société a procédé au règlement respectif des précomptes 2000, 2001 et 2002.

La Société a introduit un pourvoi en cassation le 23 juillet 2014 à l'encontre de l'arrêt rendu le 23 mai 2014 par la Cour Administrative d'Appel de Paris.

Deux notes en délibérées ont été produites les 11 et 12 juillet au Conseil d'Etat suite à la publication par la Commission Européenne du 8 décembre 2016 d'un arrêt indiquant qu'elle allait porter plainte contre la France pour absence en conformité.

Le 28 juillet 2017, le Conseil d'Etat a refusé l'admission du pourvoi en cassation exercé par la société Havas contre la décision de la Cour Administrative d'Appel de Versailles du 23 mai 2014, décision qui met fin irrévocablement au contentieux fiscal et prive Havas d'obtenir le remboursement du précompte.

Pour rétablir la société Havas dans son droit à indemnisation financière pour la somme de 38 millions d'euros, trois actions combinées vont être mises en œuvre :

- Nouvelle plainte devant la Commission Européenne,
- Saisine de la Cour Européenne des Droits de l'Homme,
- Action indemnitaire en engagement de la responsabilité de l'Etat.

Au cours de l'exercice 2018 pour faire suite à la non réponse de la réclamation indemnitaire relative à la responsabilité de l'Etat du fait de la décision du Conseil d'Etat adressée aux Ministres des comptes publics et de la Justice, une requête introductive a été faite par la société au Tribunal Administratif de Cergy le 29 mai dernier.

Concernant le recours en manquement contre la France qui avait été transféré à la Cour de Justice Européenne, le 4 octobre 2018, cette dernière a rendu son jugement dans l'affaire du précompte.

Conformément aux conclusions de son avocat général, la Cour condamne la France pour avoir restreint de façon abusive les possibilités de remboursement du précompte que certaines entreprises avaient acquitté à tort.

Cette décision valide l'action en responsabilité contre l'Etat qu'HAVAS a engagée pour préserver ses droits consécutivement au refus du Conseil d'Etat d'examiner sa demande.

Autres

Suite aux contrôles fiscaux de la société Havas SA et Havas International portant sur les exercices 2002 à 2005, l'Administration a notifié des rectifications de résultats à l'encontre de la société Havas SA avec pour conséquence la réduction du déficit d'ensemble. L'ensemble de ces rectifications a été contesté.

Deux affaires contentieuses sont toujours en cours (valorisation des titres Snyder en 2002 et valorisation des titres Havas Media España en 2004).

En septembre 2000, Havas a acquis par « OPA » sur le Nasdaq les titres de la société Snyder. En juin 2002, ces titres ont été cédés à Havas North America.

En 2004, Havas a apporté les titres des sociétés étrangères de son périmètre « Media » à une société espagnole Havas Management España. Ces deux opérations ont engendré des moins-values à court terme et ont fait l'objet d'une remise en cause par l'Administration fiscale pour insuffisance du prix de cession des titres.

La société a contesté la position de l'Administration fiscale.

Suite au rejet par l'Administration fiscale le 12 juillet 2010, un mémoire introductif d'instance a été déposé devant le Tribunal Administratif de Montreuil le 9 septembre 2010.

Le 13 décembre 2013, le Tribunal Administratif de Montreuil a rétabli les résultats déficitaires des exercices clos 2002/2004.

Le 11 avril 2014, l'Administration a interjeté l'appel du jugement rendu par le Tribunal Administratif de Montreuil.

Le 16 avril 2016, la Cour d'Appel de Versailles a annulé le jugement du Tribunal Administratif de Montreuil.

La société Havas s'est pourvue en cassation contre cette décision.

Le 12 juillet 2017, le Conseil d'Etat a censuré l'arrêt de la Cour d'Appel et renvoyé cette affaire devant la Cour d'Appel de Versailles.

La société Havas a produit le 28 août 2017 un mémoire après cassation et renvoi par le Conseil d'Etat devant la Cour Administrative d'Appel de Versailles.

Le 3 juillet 2018 la Cour d'Appel de Versailles a rendu son jugement en donnant droit aux demandes d'Havas, entraînant ainsi la restitution des déficits reportables pour 191.4 millions d'euros pour Snyders et 75.9 millions d'euros pour Havas Media España.

L'Administration fiscale n'ayant pas contesté cette décision, le contentieux est donc désormais gagné et clos.

Risque Dentsu

Suite à l'annulation, le 14 janvier 2005, de la sentence arbitrale du 6 juin 2000 aux termes de laquelle avait été rejetée la demande de la société Dentsu visant au remboursement du prix de la cession de la société belge Eurocom International Brussels par Havas, la société Dentsu a introduit une nouvelle procédure arbitrale au mois de mai 2011.

Le 20 novembre 2012, le tribunal arbitral a condamné Havas SA et Euro RSCG Groep Worldwide BV à verser à la société Dentsu 1 896 385,46 euros, assortie des intérêts à compter du 20 avril 1998. Un recours aux fins d'obtenir l'annulation de la sentence du 20 novembre 2012 a été rejeté en juin 2014. Havas a donc interjeté appel de cette décision.

Le 25 avril 2017, la Cour d'Appel de Bruxelles a rejeté l'appel de Havas Worldwide Netherlands B.V, anciennement dénommée Euro RSCG Groep Worldwide BV.

Le 14 septembre 2017, Havas et Havas Worldwide Netherlands B.V ont signifié à Dentsu Inc une requête en cassation contre l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Bruxelles. La procédure est en cours.

Enquête des autorités judiciaires américaines sur les pratiques commerciales dans le secteur de la publicité

Le 11 juin 2018, Havas a reçu une injonction de communiquer des pièces relatives à l'une de ses filiales espagnoles, la société Havas Media Alliance WWSL. Ces pièces ont été transmises aux autorités américaines compétentes. Cette demande des autorités judiciaires américaines paraît être relative aux pratiques commerciales suivies en matière de rabais et ristournes. A ce stade, Havas n'est partie à aucune procédure et n'est pas mis en cause.

Procédure concernant les prestations fournies par Havas Paris à Business France

La société Havas Paris, filiale de Havas SA, a été mise en examen le 7 février 2019 pour recel de favoritisme. Cette mise en examen est intervenue dans le cadre d'une information judiciaire ouverte par le Parquet de Paris pour délit de favoritisme qui serait reproché à la société Business France à l'occasion de l'organisation d'une prestation de communication confiée par Business France à Havas Paris. Havas Paris conteste les faits qui lui sont reprochés et a immédiatement formé appel de cette décision.

5.2.33. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2018

	% Groupe	% Contrôle	Lieu
EUROPE			
ALLEMAGNE			
HAVAS DÜSSELDORF GMBH	100	100	Düsseldorf
HAVAS PR GERMANY GMBH	100	100	Hamburg
HAVAS LIFE DÜSSELDORF GMBH	100	100	Düsseldorf
HAVAS MÜNCHEN GMBH	100	100	München
FUEL GERMANY GMBH	100	100	München
HAVAS GMBH	100	100	Düsseldorf
MPG SOLUTIONS GMBH	100	100	Frankfurt
HAVAS MEDIA FRANKFURT GMBH	100	100	Frankfurt
ARENA MEDIA DEUTSCHLAND GMBH	100	100	Frankfurt
MEDIA CONTACTS DEUTSCHLAND GMBH	100	100	Frankfurt
MPG MEDIA PLANNING GROUP GMBH	100	100	Frankfurt
HAVAS SPORTS AND ENTERTAINMENT GERMANY GMBH	100	100	Frankfurt
HAVAS HOLDING DEUTSCHLAND GMBH	100	100	Düsseldorf
FORWARD 1 GERMANY GMBH	100	100	Frankfurt
HAVAS LIFE BIRD & SCHULTE GMBH	60	60	Freiburg
HEALTH4BRANDS GMBH	60	100	Berlin
FULLSIX VERWALTUNGS GMBH	100	100	Berlin
HAVAS BEEBOP GMBH	100	100	Hamburg
INQUANTA GMBH	100	100	Frankfurt
DEEKELING ARNDT ADVISORS IN COMMUNICATIONS GMBH	51	51	Düsseldorf
AUTRICHE			
HAVAS WIEN GMBH	100	100	Vienna
FUEL AUSTRIA WERBEAGENTUR GMBH	100	100	Vienna
HAVAS MEDIA GMBH	100	100	Vienna
ARENA AUSTRIA GMBH	64	80	Vienna
BELGIQUE			
HAVAS WORLDWIDE BRUSSELS	100	100	Brussels
BOONDOGGLE NV	80	80	Leuven
PROVIDENCE	100	100	Brussels
THE RETAIL CREATIVE COMPANY	100	100	Brussels
HAVAS MEDIA BELGIUM SA	100	100	Brussels
GR.PO.SA	100	100	Brussels
HR GARDENS SA	98	100	Brussels
BULGARIE			
HAVAS GROUP BULGARIA LTD	51	51	Sofia
DANEMARK			
HAVAS WORLDWIDE COPENHAGEN A/S	100	100	Copenhagen
ESPAGNE			
HAVAS WORLDWIDE SPAIN, SA	100	100	Madrid
ASCI DIRECT, SA	90	90	Madrid
ARNOLD MADRID, SL	100	100	Madrid
PROVIDENCE PUBLICIDAD, SL	100	100	Madrid
DIFUSION Y AUDIENCIAS, SA	100	100	Barcelona
HAVAS LIFE, SA	100	100	Madrid
MEDEA MEDICAL EDUCATION AGENCY, SL	100	100	Madrid
HAVAS DESIGN PLUS ARCHITECTURE, SL	90	90	Madrid
ARENA MEDIA COMMUNICATION ESPANA SA	80	80	Madrid
HAVAS MEDIA GROUP SPAIN, SA	100	100	Madrid
MEDIA ADVISORS, SA	80	80	Madrid
MEDIA CONTACT, SA	100	100	Madrid
METRICS IN MARKETING, SA	100	100	Madrid
ARCHIBALD INGALL STRETTON, SL	100	100	Madrid
UNCOMMON HOLDING SPAIN, SA	100	100	Madrid
ARENA COMMUNICATIONS NETWORK, SL	80	80	Madrid

	% Groupe	% Contrôle	Lieu
HAVAS MEDIA GROUP LEVANTE, S.L.U.	100	100	Valencia
HAVAS SPORTS, SA	100	100	Madrid
PROXIMIA HAVAS, SL	100	100	Madrid
FORWARD HOLDING SPAIN, SL	100	100	Madrid
ADCITY HAVAS, SL	100	100	Madrid
ARTEMIS ALLIANCE, SL	100	100	Madrid
HAVAS MEDIA, SL	100	100	Madrid
MC MOBILE, SL	100	100	Madrid
HAVAS MANAGEMENT ESPANA, SL	100	100	Madrid
ELISA INTERACTIVE, SL	100	100	Barcelona
FULLSIX, SL	100	100	Madrid
RESEARCH & DEVELOPMENT MARKETING LAB, SL	100	100	Madrid
RED BIRD COMUNICACIÓN, SL	100	100	Madrid
FINLANDE			
HAVAS WORLDWIDE HELSINKI OY	100	100	Helsinki
FRANCE			
HAVAS	100	100	Puteaux
INTERCORPORATE	99	100	Puteaux
HUMANSEVEN	100	100	Puteaux
H4B PARIS SARL	100	100	Puteaux
ROME	100	100	Puteaux
THE HOURS PUBLISHING	100	100	Puteaux
THE HOURS FRANCE	100	100	Puteaux
HAVAS EVENTS	91	100	Puteaux
AFFIPERF	100	100	Puteaux
ABSOLUT REALITY	100	100	Pantin
HAVAS PARIS	99	99	Puteaux
BETC	100	100	Pantin
HAVAS LIFE PARIS	100	100	Puteaux
HAVAS FACTORY	100	100	Puteaux
BETC DIGITAL	100	100	Pantin
CLOVIS	100	100	Puteaux
LNE	100	100	Puteaux
W & CIE	68	68	Boulogne Billancourt
HAVAS RH	98	100	Puteaux
XAVIER GUILLON CONSEIL (XGC)	100	100	Lyon
HAVAS 04	100	100	Paris
HAVAS 05	100	100	Puteaux
HAVAS 06	100	100	Puteaux
HAVAS 08	100	100	Puteaux
UMT	100	100	Puteaux
HAVAS SPORTS ENTERTAINMENT	100	100	Puteaux
L'EVENEMENTIEL FRANCE	99	99	Puteaux
HAVAS EDITION	100	100	Puteaux
HAVAS MEDIA FRANCE	100	100	Puteaux
ARENA MEDIA COMMUNICATIONS	100	100	Puteaux
HAVAS PRODUCTIONS	100	100	Puteaux
RUSSIA COMMUNICATION	51	51	Puteaux
HA POLE RESSOURCES HUMAINES	93	93	Puteaux
HAVAS FINANCES SERVICES (HFS)	100	100	Puteaux
SOCIALYSE	100	100	Puteaux
HAVAS 10	90	90	Puteaux
OPPCI DE LA SEINE ET DE L'OURCQ	100	100	Paris
HAVAS IMMOBILIER	100	100	Puteaux
HAVAS PARTICIPATIONS	100	100	Puteaux
FINANCIÈRE DE LONGCHAMP	100	100	Puteaux
LONGCHAMP PARTICIPATIONS	100	100	Puteaux

	% Groupe	% Contrôle	Lieu
GENERAL POP	100	100	Pantin
HAVAS IT	100	100	Puteaux
MFG R&D	100	100	Paris
ROSAPARK	100	100	Paris
WALTER	68	100	Boulogne Billancourt
ECSELIS	100	100	Puteaux
MOBEXT	100	100	Puteaux
MEDIA FORWARD COMMUNICATIONS	100	100	Puteaux
WINDSOR	68	100	Boulogne Billancourt
EGC & ASSOCIÉS	91	100	Puteaux
HERCULES	100	100	Puteaux
HAVAS MOTIVATION	99	100	Puteaux
CSA	100	100	Puteaux
CSTO	100	100	Puteaux
INTERVALLES	100	100	Puteaux
FREEDOM HOLDING	100	100	Levallois Perret
FULLSIX GROUP	100	100	Levallois Perret
FULLSIX FRANCE	100	100	Puteaux
GRAND UNION	100	100	Puteaux
EKINO	100	100	Levallois Perret
6 AGENCE MEDIA – 6 AM	100	100	Puteaux
NOVALEM	100	100	Puteaux
PRIMEO	100	100	Puteaux
HÉLIA	100	100	Puteaux
FULLSIX PROD	100	100	Levallois Perret
AUDIENCE TOUCH	100	100	Puteaux
FULLBOOSTER	100	100	Levallois Perret
URBAN SAFARI	100	100	Levallois Perret
HAVAS FORWARD FRANCE	100	100	Puteaux
BETC KITCHEN	100	100	Pantin
LE MAGAZINE GÉNÉRAL	100	100	Pantin
LES MAGASINS GÉNÉRAUX	100	100	Pantin
ADCITY FRANCE	100	100	Puteaux
AGENCE 79	100	100	Neuilly Sur Seine
AM PRODUCTIONS	64	64	Villeneuve La Garenne
AGENCE 79 LYON	100	100	Lyon
UN1T	100	100	Paris
PLEAD	100	100	Paris
ALL RESPONSE MEDIA (EX HAVAS 23)	100	100	Levallois Perret
ETOILE ROUGE	88	88	Pantin
BETC LUXE	89	89	Pantin
GRÈCE			
HAVAS WORLDWIDE ATHENS ADVERTISING SA	100	100	Marousi
FUEL ATHENS COMMUNICATION GROUP SA	100	100	Marousi
HONGRIE			
HAVAS WORLDWIDE BUDAPEST KOMMUNIKACIOS ZRT	100	100	Budapest
HAVAS MEDIA HUNGARY KFT	100	100	Budapest
ARENA MEDIA HUNGARY KFT	100	100	Budapest
IRLANDE			
YOUNG ADVERTISING LIMITED	100	100	Dublin
HAVAS IRELAND LIMITED	100	100	Dublin
HAVAS MEDIA IRELAND	100	100	Dublin
ITALIE			
HAVAS MILAN S.R.L.	80	80	Milano
PROVIDENCE ITALY S.R.L.	80	80	Milano
HEALTH FOR BRANDS S.R.L.	100	100	Milano
HAVAS PR MILAN S.R.L.	41	51	Milano

	% Groupe	% Contrôle	Lieu
HAVAS LIFE ITALY S.R.L.	100	100	Milano
HAVAS MEDIA S.R.L.	100	100	Milano
ARENA MEDIA S.R.L.	100	100	Milano
HAVAS EVENTS MILAN S.R.L.	72	90	Milano
INFINITUM S.R.L.	100	100	Milano
GRAND UNION ITALIA S.R.L.	100	100	Milano
ADCITY S.R.L.	100	100	Milano
PAYS-BAS			
HAVAS WORLDWIDE NETHERLANDS BV	100	100	Amsterdam
HAVAS LEMZ BV	100	100	Amsterdam
HAVAS WORLDWIDE DIGITAL AMSTERDAM BV	100	100	Amsterdam
EURO RSCG BIKKER BV	100	100	Amsterdam
ARNOLD WORLDWIDE PARTNERS AMSTERDAM BV	100	100	Amsterdam
HAVAS MEDIA NEDERLAND BV	100	100	Amsterdam
ARENA MEDIA NEDERLAND BV	100	100	Amsterdam
EURIREFIN BV (mise en équivalence)	50	50	Amsterdam
POLOGNE			
HAVAS WARSAW SP. Z O.O.	100	100	Warsaw
HAVAS MEDIA SP. Z O.O.	100	100	Warsaw
SOCIALYSE SP. Z O.O.	100	100	Warsaw
HAVAS ENGAGE WARSAW SP. Z O.O.	100	100	Warsaw
MARKETING HOUSE SP. Z O.O.	100	100	Warsaw
HAVAS PR WARSAW SP. Z O.O.	100	100	Warsaw
H WARSAW SP. Z O.O.	100	100	Warsaw
HHP SP. Z O.O.	100	100	Warsaw
ARENA MEDIA COMMUNICATIONS SP. Z O.O.	80	100	Warsaw
FULLSIX MEDIA SP. Z O.O.	100	100	Warsaw
PORTUGAL			
HAVAS WORLDWIDE PORTUGAL, LDA	100	100	Lisbon
HAVAS DESIGN PORTUGAL, LDA	89	89	Lisbon
FUEL PUBLICIDADE, LDA	100	100	Lisbon
HAVAS MEDIA - PUBLICIDADE, SA	100	100	Lisbon
ARN - MEDIA COMMUNICATIONS PUBLICIDADE, SA	80	100	Lisbon
HAVAS - SERVICOS, SA	100	100	Lisbon
MEDIA CONTACT PUBLICIDADE, SA	100	100	Lisbon
HAVAS SPORTS & ENTERTAINMENT, SA	100	100	Lisbon
HAVAS MANAGEMENT PORTUGAL, UNIPessoal LDA	100	100	Lisbon
FULLSIX PORTUGAL - MARKETING INTERACTIVO, SA	100	100	Oeiras
SIXANDCO PORTUGAL, UNIPessoal LDA	100	100	Oeiras
DMCM, UNIPessoal LDA	100	100	Oeiras
NETSONDA - CONSULTADORIA, SONDAGENS E ESTUDOS DE MERCADO, S.A	100	100	Oeiras
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE			
HAVAS WORLDWIDE PRAGUE, A.S.	100	100	Prague
HAVAS PR PRAGUE, S.R.O.	100	100	Prague
HERCULES TRANSFORMING COMMUNICATION, S.R.O.	100	100	Prague
ARNOLD PRAGUE, S.R.O.	100	100	Prague
HAVAS MEDIA CZECH REPUBLIC, S.R.O.	60	60	Prague
ROYAUME-UNI			
CONRAN DESIGN GROUP LTD	100	100	London
HAVAS PR UK LIMITED	100	100	Manchester
MAITLAND POLITICAL LTD	100	100	London
HAVAS HELIA LIMITED	100	100	London
H4B LONDON LIMITED	100	100	London
MARCOMMS GROUP LTD	100	100	Thames Ditton
MEDICOM GROUP LTD	100	100	Thames Ditton
ALL RESPONSE MEDIA LIMITED	57	57	London
ARNOLD KLP LIMITED	100	100	Maidstone

	% Groupe	% Contrôle	Lieu
HAVAS WORLDWIDE LONDON LTD	100	100	London
THE MAITLAND CONSULTANCY LIMITED	100	100	London
HAVAS PEOPLE LTD	100	100	London
HAVAS EHS DISCOVERY LTD	100	100	Gloucestershire
HAVAS MEDIA LIMITED	100	100	London
AIS GROUP LIMITED	100	100	London
HAVAS SPORTS LIMITED	100	100	London
ARENA BLM HOLDINGS LIMITED	80	100	London
ARENA MEDIA LTD	80	100	London
CAKE MEDIA LTD	100	100	London
CAKE GROUP LIMITED	100	100	London
BETC LONDON LIMITED	93	93	London
DIVERSIFIED AGENCIES COMMUNICATIONS LIMITED	100	100	Maidstone
HR GARDENS LIMITED	98	100	Maidstone
RSMB LIMITED (mise en équivalence)	50	50	London
MOON STREET LIMITED	100	100	Maidstone
EWDB LIMITED	100	100	Maidstone
HAVAS UK LIMITED	100	100	Maidstone
HAVAS HOLDINGS LIMITED	100	100	Maidstone
HAVAS SHARED SERVICES LIMITED	100	100	Maidstone
HAVAS CANADA HOLDINGS LIMITED	100	100	Maidstone
CREATIVE LYNX GROUP LTD	78	78	Manchester
CREATIVE LYNX LTD	78	100	Manchester
SCITERION LIMITED	100	100	Thames Ditton
ELISA INTERACTIVE LTD	100	100	London
AFFIPERF LIMITED	100	100	London
FORWARD 1 UK LTD	100	100	London
ONE GREEN BEAN LONDON LIMITED	51	51	London
ADCITY UK LIMITED	100	100	London
CHANDOS COMMUNICATIONS LTD	100	100	London
JUST HEALTH COMMUNICATIONS LTD	60	60	London
HERCULES TRANSFORMED PRODUCTION LTD	100	100	Maidstone
GRAND UNION COMMUNICATION LIMITED	100	100	London
EKINO LIMITED	100	100	London
FULLSIX MEDIA LIMITED	100	100	London
TARGET MCG LTD	100	100	London
45-51 WHITFIELD LTD	100	100	London
COOLER KING LTD	100	100	London
ORGANIC MARKETING LTD	100	100	London
SUPERHERO SCREEN LTD	100	100	London
TARGET MEDIA LTD	100	100	London
TARGET LIVE LTD	100	100	London
THE AUDIENCE PLATFORM LTD	100	100	London
EKINO DORMANT LIMITED	100	100	London
IRIS LIFE COMMUNICATIONS LTD	100	100	London
HAVAS SO GROUP LTD	100	100	London
M&C CONSULTANCY LIMITED	60	60	London
THE MEDICINES MANAGEMENT PARTNERSHIP LLP	36	60	London
PARTNERS IN MEDICINES MANAGEMENT LLP	36	60	London
AMO GLOBAL LIMITED	100	100	London
BTRME	100	100	London
RUSSIE			
HAVAS WORLDWIDE LLC	51	100	Moscow
HAVAS S & E OOO (mise en équivalence)	50	50	Moscow
ARNOLD WORLDWIDE LLC	51	100	Moscow
SERBIE			
HAVAS ADRIATIC D.O.O. BEOGRAD	51	51	Belgrade

	% Groupe	% Contrôle	Lieu
SLOVAQUIE			
HAVAS MEDIA SLOVAKIA, S.R.O.	60	100	Bratislava
SUEDE			
HAVAS MEDIA AB	100	100	Stockholm
HAVAS SWEDEN AB	100	100	Stockholm
HAVAS WORLDWIDE AB	100	100	Stockholm
SUISSE			
HAVAS AG	100	100	Zürich
HAVAS MEDIA AG	100	100	Zürich
ARENA MEDIA AG	100	100	Zürich
FUEL SWITZERLAND COMMUNICATION AG	100	100	Zug
BARCODE COMMUNICATIONS AG	100	100	Zürich
AMÉRIQUE DU NORD			
CANADA			
HAVAS WORLDWIDE CANADA, INC.	100	100	Toronto
HAVAS HEALTH TORONTO, INC	100	100	Toronto
PALM + HAVAS INC.	100	100	Montréal
HAVAS MEDIA CANADA	100	100	Toronto
RALLY + HAVAS INC.	100	100	Toronto
HAVAS CANADA HOLDINGS, INC.	100	100	Toronto
PLASTIC MOBILE INC.	100	100	Toronto
ÉTATS-UNIS			
HAVAS WORLDWIDE CHICAGO, INC	100	100	Chicago
HAVAS HEALTH, INC	100	100	New York
6TH SENSE, INC	100	100	New York
HAVAS PR NORTH AMERICA, INC	100	100	New York
HAVAS WORLDWIDE, LLC	100	100	New York
HAVAS WORLDWIDE NEW YORK, INC	100	100	New York
HAVAS EDGE, LLC	100	100	Carlsbad
THE ABERNATHY MACGREGOR GROUP, INC	100	100	New York
HAVAS WORLDWIDE SAN FRANCISCO, LLC	100	100	San Francisco
HAVAS IMPACT, LLC	100	100	Chicago
HAVAS WORLDWIDE DALLAS, LLC	100	100	Richardson
DATA COMMUNIQUE, INC	63	63	Ridgefield Park
THE HOURS ENTERTAINMENT, LLC	100	100	New York
WASHINGTON PRINTING, LLC	100	100	Ridgefield Park
ARENA MEDIA, LLC	100	100	New York
IGNITION HOLDINGS, LLC	100	100	Atlanta
ADRENALINE, LLC	100	100	New York
ARNOLD WORLDWIDE, LLC	100	100	Boston
BRANN, LLC	100	100	Chicago
HAVAS ANNEX, LLC	100	100	Chicago
HAVAS DISCOVERY, LLC	100	100	Baltimore
HAVAS PEOPLE LLC	100	100	New York
CAMP + KING, LLC (mise en équivalence)	25	25	San Francisco
VICTORS AND SPOILS, INC	54	54	Boulder
AUDREY, LLC	100	100	New York
FORMAND, LLC	100	100	New York
HAVAS MEDIA GROUP USA LLC	100	100	New York
MEDIA PLANNING INTERNATIONAL CORPORATION	100	100	Miami
HM INFINITUM, LLC	100	100	New York
MEDIA PLANNING DIRECT, LLC	50	50	Irvinton
HAVAS NORTH AMERICA, INC	100	100	New York
HAVAS CREATIVE, INC	100	100	New York
BRAND ACUMEN LLC	100	100	New York
CAMP + KING II, LLC	51	51	San Francisco
REVENUE FRONTIER, LLC	100	100	Los Angeles

	% Groupe	% Contrôle	Lieu
HAVAS FORMULA, LLC	60	60	San Diego
SYMBIOTIX, LLC	60	60	Lexington
FULLSIX INC.	100	100	Brooklyn
GRAND UNION COMMUNICATION USA INC.	100	100	Brooklyn
HAVAS GEMINI, LLC	60	60	New York
INTELLIGNOS USA, LLC	100	100	Miami
HVH PRECISION ANALYTICS LLC (mise en équivalence)	50	50	King Of Prussia
TRIPTK, LLC	51	51	New York
ANNEX88, LLC	100	100	New York
REPUBLICA HAVAS, LLC	51	51	Miami
MOYEN-ORIENT			
ÉMIRATS ARABES UNIS			
HAVAS WORLDWIDE MIDDLE EAST FZ LLC	50	50	Dubai
HAVAS MEDIA MIDDLE EAST FZ LLC	50	100	Dubai
HAVAS MIDDLE EAST FZ LLC	50	50	Abu Dhabi
ISRAËL			
HAVAS WORLDWIDE TEL AVIV LTD	100	100	Tel Aviv
EURO R.S.C.G. COMMUNICATION TEL AVIV (1999) LTD	100	100	Tel Aviv
BLINK HAVAS LTD	60	60	Ramat Gan
LIBAN			
HAVAS WORLDWIDE BEIRUT SAL	50	100	Beirut
OMAN			
ASHA ADVERTISING AND MARKETING AGENCY LLC	30	60	Al Khuwair
PARADIGM ADVERTISING AND PUBLISHING LLC	30	60	Al Khuwair
QATAR			
HAVAS WORLDWIDE DOHA WLL	25	49	Doha
TURQUIE			
HAVAS WORLDWIDE ISTANBUL ILETISIM HIZMETLERI AS	100	100	Istanbul
THE KLAN ILETISIM HIZMETLERI AS	100	100	Istanbul
HAVAS ENGAGE PAZARLAMA VE ILETISIM HIZMETLERI AS	100	100	Istanbul
PH REKLAM VE DST AS	100	100	Istanbul
HAVAS MEDIA TURKEY MEDYA PLANLAMA VE SATINALMA HIZMETLERI AS	80	80	Istanbul
ASIE-PACIFIQUE			
AUSTRALIE			
HAVAS SOUTH PACIFIC PTY LTD	90	90	Sydney
BD ANZ PTY LTD	100	100	Sydney
HAVAS MELBOURNE PTY LTD	100	100	Richmond
ARNOLD AUSTRALIA PTY LTD	100	90	Sydney
THE RED AGENCY PTY LTD	90	100	Sydney
HAVAS AUSTRALIA PTY LTD	90	100	Sydney
HOST CONSULT PTY LTD	90	90	Sydney
ARCADE PTY LTD	90	100	Sydney
RAINY DAY INDUSTRIES PTY LTD	90	100	Sydney
ONE GREEN BEAN PTY LTD	90	100	Sydney
HAVAS MEDIA AUSTRALIA PTY LTD	100	100	Sydney
PULSE COLLABORATIONS SYSTEMS PTY LTD	100	100	Richmond
ARENA MEDIA AUSTRALIA PTY LTD	100	100	Sydney
ADCITY AUSTRALIA PTY LTD	100	100	Sydney
CAMBODGE			
HAVAS RIVERORCHID (CAMBODIA) COMPANY LIMITED	51	100	Phnom Penh
HAVAS BAREFOOT COMPANY LIMITED	51	100	Phnom Penh
HAVAS CHAMPAGNE COMPANY LIMITED	51	100	Phnom Penh
CHINE			
EURO RSCG GREAT OCEAN (GUANGZHOU) ADVERTISING CO., LTD	70	70	Guangzhou
SHANGHAI JINGSHI COMPUTER TECHNOLOGY CONSULTING SERVICES CO., LTD	100	100	Shanghai
SHANGHAI FIELD FORCE MARKETING CONSULTING SERVICES, CO., LTD	100	100	Beijing
SHANGHAI PROSPECT MARKETING CONSULTING SERVICES CO., LTD	100	100	Shanghai

	% Groupe	% Contrôle	Lieu
THE SALES MACHINE (SHANGHAI) CO., LTD	100	100	Shanghai
HAVAS WORLDWIDE CO., LTD	100	100	Beijing
SHENZHEN PORDA PR CO., LTD	60	100	Shenzhen
HAVAS LIFE MARKETING CONSULTANCY (SHANGHAI) CO., LTD	51	51	Shanghai
SHENG ZHONG MARKETING CONSULTANCY (SHANGHAI) CO., LTD	100	100	Shanghai
HAN WEI GUANGGAO (SHANGHAI) YOU XIAN GONG SI	100	100	Shanghai
AFFIPERF (SHANGHAI) ADVERTISING CO., LTD	100	100	Shanghai
FULLSIX CHINA CO., LTD	100	100	Shanghai
HAVAS GIMC ADVERTISING CO., LTD	51	51	Shanghai
HAVAS INTEGRATED MARKETING COMMUNICATION (GUANGDONG) CO., LTD.	51	100	Guangzhou
CORÉE			
HAVAS KOREA CO., LTD	100	100	Seoul
HAVAS DIGITAL KOREA CO., LTD	100	100	Seoul
HONG KONG			
HAVAS WORLDWIDE HONG KONG LIMITED	100	100	Kwun Tong
FIELD FORCE INTEGRATED MARKETING SOLUTIONS LIMITED	100	100	Kwun Tong
PORDA HAVAS INTERNATIONAL FINANCE COMMUNICATIONS (GROUP) HOLDINGS COMPANY LTD	60	60	Admiralty
VISION INTERNATIONAL ROADSHOW COMPANY LIMITED	60	100	Admiralty
HAVAS DIGITAL HONG KONG LIMITED	100	100	Kwun Tong
POWEL FINANCIAL PRESS COMPANY LIMITED	60	100	Admiralty
INDE			
HAVAS WORLDWIDE INDIA PRIVATE LIMITED	100	100	Mumbai
HAVAS MEDIA INDIA PRIVATE LIMITED	100	100	Mumbai
HAVAS WORLDWIDE DIGITAL MATRIX PRIVATE LIMITED	100	100	Bangalore
ARENA INDIA PRIVATE LIMITED	100	100	Mumbai
HAVAS LIFE SORENTO PRIVATE LIMITED	58	58	Mumbai
INDONÉSIE			
PT ADRIWARA KRIDA	100	100	Jakarta
PT MPG INDONESIA	100	100	Jakarta
PT HAVAS WORLDWIDE JAKARTA	100	100	Jakarta
PT HAVAS ARENA INDONESIA	100	100	Jakarta
PT MEDIAKOTA PROMOSI INDONESIA	100	100	Jakarta
JAPON			
HAVAS WORLDWIDE JAPAN KABUSHIKI KAISHA	100	100	Tokyo
LAOS			
HAVAS RIVERORCHID (LAO) SOLE CO.LTD	51	100	Vientiane
MALAISIE			
HAVAS IMMERSE SDN BHD	65	65	Petaling Jaya
EPIC-OMNILINK INTEGRATED SDN BHD	100	100	Petaling Jaya
HAVAS MEDIA KUALA LUMPUR SDN. BHD.	100	100	Petaling Jaya
PHILIPPINES			
MEDIA CONTACTS, INC	100	100	Pasig City
MOBEXT, INC	51	51	Makati
HAVAS MEDIA ORTEGA, INC	50	80	Makati
HVMM HOLDINGS PHILIPPINES, INC	40	40	Makati
MYANMAR			
HAVAS RIVERORCHID COMPANY LIMITED	51	100	Yangon
HAVAS BAREFOOT CO., LTD	51	100	Yangon
NOUVELLE ZEELANDE			
HAVAS NEW ZEALAND LTD	60	60	Auckland
HAVAS HELIA LTD	60	60	Freemans Bay
SINGAPOUR			
HAVAS WORLDWIDE SINGAPORE PTE. LTD	100	100	Singapore
ARENA MEDIA ASIA PTE.LTD	100	100	Singapore
SOCIALYSE PTE. LTD	100	100	Singapore
HAVAS MEDIA ASIA PACIFIC PTE. LTD	100	100	Singapore
HOST HOLDINGS ASIA PTE. LTD	100	100	Singapore

	% Groupe	% Contrôle	Lieu
HOST GROUP PTE. LTD	100	100	Singapore
ADCITY MEDIA ASIA PTE.LTD	100	100	Singapore
HAVAS MEKONG PTE. LTD	51	51	Singapore
TAÏWAN			
HAVAS TAÏWAN LTD	100	100	Taipei
STAREAST COMMUNICATIONS (TAIWAN) LTD	100	100	Taipei
HAVAS FIELD FORCE LTD	100	100	Taipei
THAÏLANDE			
HAVAS WORLDWIDE BANGKOK LIMITED	100	100	Bangkok
HAVAS WORLDWIDE DIGITAL BANGKOK LIMITED	100	100	Bangkok
CONSUMER CONTACT COMMUNICATIONS (THAILAND) LTD	100	100	Bangkok
TBP (THAILAND) LIMITED	100	100	Bangkok
HAVAS RIVERORCHID (THAILAND) CO., LTD	51	51	Bangkok
HAVAS LIFE BANGKOK LIMITED	100	100	Bangkok
VIETNAM			
HAVAS MEDIA VIETNAM COMPANY LIMITED	65	65	Ho Chi Minh
EKINO COMPANY	100	100	Ho Chi Minh
HAVAS RIVERORCHID VIETNAM LTD	51	100	Ho Chi Minh
HAVAS RIVERORCHID PR LTD	48	95	Ho Chi Minh
AMÉRIQUE LATINE			
ARGENTINE			
HAVAS WORLDWIDE BUENOS AIRES SA	100	100	Buenos Aires
HAVAS MEDIA ARGENTINA SA	100	100	Buenos Aires
MEDIA CONTACT ARGENTINA SA	100	100	Buenos Aires
ARENA ARGENTINA SA	80	100	Buenos Aires
PROXIMIA HAVAS ARGENTINA SA	100	100	Buenos Aires
HAVAS SPORTS ARGENTINA SA	100	100	Buenos Aires
HPH ARGENTINA S.A.	100	100	Buenos Aires
FORWARD COMMUNICATION SA	100	100	Buenos Aires
SOCIALYSE SA	100	100	Buenos Aires
INTELLIGNOS SA	100	100	Buenos Aires
BRÉSIL			
HAVAS WORLDWIDE SAO PAULO COMUNICACOES LTDA	100	100	São Paulo
HAVAS WORLDWIDE DIGITAL BRASIL LTDA	100	100	São Paulo
HAVAS WORLDWIDE LIFE BRASIL COMUNICACOES SA	100	100	São Paulo
HAVAS WORLDWIDE RIO COMUNICACOES LTDA.	100	100	Rio De Janeiro
MEDIA CONTACT BRAZIL LTDA	100	100	São Paulo
ZMAIS AGENCIA DE PUBLICIDADE LTDA.	100	100	São Paulo
HVS PARTICIPAÇÕES E CONSULTORIA LTDA	100	100	São Paulo
HAVAS VVV SOCIAL MEDIA COMUNICACOES LTDA	100	100	São Paulo
HPH BRASIL MARKETING LTDA	100	100	São Paulo
BETC BRASIL AGENCIA DE PUBLICIDAD LTDA	100	100	São Paulo
SOCIALYSE BRASIL MARKETING LTDA	100	100	São Paulo
CHILI			
FUEL PUBLICIDAD LIMITADA	100	100	Santiago
HAVAS WORLDWIDE SANTIAGO SA	100	100	Santiago
FUEL CHILE SA	100	100	Santiago
HAVAS MEDIA CHILE SA	99	99	Santiago
MEDIA CONTACT CHILE SA	100	100	Santiago
ARENA CHILE SA	79	99	Santiago
HAVAS MEDIA GROUP CHILE SA	100	100	Santiago
FORWARD MEDIA CHILE SPA	100	100	Santiago
GROELANDIA SPA	100	100	Santiago
ISLANDIA SPA	100	100	Santiago
COLOMBIE			
FUEL SA	100	100	Bogota
HAVAS WORLDWIDE COLOMBIA S.A.S	100	100	Medellin

	% Groupe	% Contrôle	Lieu
PARTNER MEDIA SA	100	100	Medellin
HAVAS MEDIA COLOMBIA SAS	100	100	Bogota
SPOT SA	100	100	Bogota
HAVAS DIGITAL COLOMBIA SA	100	100	Bogota
ARENA COMMUNICATIONS COLOMBIA SAS	80	100	Bogota
PROXIMIA SAS	100	100	Bogota
FORWARD MEDIA S.A.S	100	100	Bogota
COSTA RICA			
RED STAR DIGITAL CR LIMITADA	100	100	Heredia
TRIBU NAZCA, S.A	75	75	Heredia
FUSION DE PRODUCCION DIGITAL, S.A.	75	100	San Antonio De Belén
PROMOTICA DE COSTA RICA PCR, S.A.	75	100	San Antonio De Belén
ARENA MEDIA SOCIEDAD ANONIMA	75	100	San Antonio De Belén
PSTIV MEDIA, SOCIEDAD ANONIMA	100	100	San Antonio De Belén
MEXIQUE			
HAVAS WORLDWIDE MÉXICO, SA DE CV	100	100	Ciudad De México
HAVAS LIFE MÉXICO, SA DE CV	100	100	Ciudad De México
HAVAS WORLDWIDE VALE, SA DE CV	73	73	Ciudad De México
HAVAS WORLDWIDE DIGITAL VALE, SA DE CV	73	100	Ciudad De México
BEST VALUE MEDIA, SA DE CV	73	100	Ciudad De México
HAVAS PEOPLE VALE, SA DE CV	73	100	Ciudad De México
J.V. VALE, SA DE CV	73	100	Ciudad De México
VALE BATES, SA DE CV	73	100	Ciudad De México
HAVAS MEDIA, SA DE CV	95	95	Ciudad De México
HAVAS MEDIA SERVICES, SA DE CV	95	100	Ciudad De México
ARENA COMMUNICATION, SA DE CV	80	100	Ciudad De México
HAVAS SPORTS, SA DE CV	100	100	Ciudad De México
HAVAS MEDIA REGIONES, SA DE CV	100	100	Ciudad De México
FORWARD MEDIA COMMUNICATIONS, SA DE CV	83	100	Ciudad De México
PÉROU			
HAVAS MEDIA PERU S.A.C.	100	100	Lima
ARENA MEDIA PERU S.A.C.	80	100	Lima
FORWARD MEDIA PERU S.A.C.	100	100	Lima
HAVAS WORLDWIDE PERU S.A.C.	100	100	Lima
ESPECIALIDADES DIGITALES INTERNACIONALES PERU S.A.C.	100	100	Lima
PORTO RICO			
HAVAS WORLDWIDE PUERTO RICO, INC	100	100	Guaynabo
URUGUAY			
BRISLEY, SA	96	96	Montevideo
HAVAS WORLDWIDE SA	83	83	Montevideo
PHOENA SA	83	83	Montevideo
DREAMA SA	83	83	Montevideo
AFRIQUE			
AFRIQUE DU SUD			
HAVAS WORLDWIDE JOHANNESBURG (PTY) LTD	60	49	Rosebank
HAVAS SPORTS SOUTH AFRICA (PTY) LTD	100	100	Rosebank
HAVAS WORLDWIDE DIGITAL JOHANNESBURG (PTY) LTD	90	100	Rosebank
HAVAS MEDIA SOUTH AFRICA (PTY) LTD	100	100	Bryanston
CO-CURRENCY (PTY) LTD	40	51	Rosebank
HAVAS BOONDOGGLE (PTY) LTD	78	100	Rosebank
HAVAS EMPOWERED COMPANY (PTY) LTD	44	49	Rosebank

Le périmètre de consolidation ci-dessus comprend Havas SA et l'ensemble de ses filiales.

5.2.34. Honoraires des Commissaires aux Comptes pris en charge par le Groupe

	Constantin Associés ⁽¹⁾						AEG Finances ⁽¹⁾					
	Commissaires aux comptes				Réseau		Commissaires aux comptes				Réseau	
	M€		%		M€	%	M€		%		M€	%
	2018	2017	2018	2017	2018 - 2017	%	2018	2017	2018	2017	2018 - 2017	%
Certification des comptes individuels et consolidés												
- Émetteur	0,9	0,9	60%	60%	n/a		0,4	0,4	67%	57%	n/a	
- Filiales françaises intégrées globalement	0,6	0,6	40%	40%			0,2	0,2	33%	29%		
Sous-total	1,5	1,5	100%	100%			0,6	0,6	100%	86%		
Services autres que la certification des comptes												
- Émetteur								0,1		14%		
- Filiales françaises intégrées globalement												
Sous-total							0,1			14%		
TOTAL	1,5	1,5	100%	100%			0,6	0,7	100%	100%		

(1) À l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, Havas a renouvelé le mandat de Constantin Associés et AEG Finances pour une période de six exercices jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

5.2.35. Evènements postérieurs à la date de clôture

Néant.